



MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE

Association des vigneronnes
 Ses vins
 du terroir
 un label
 de qualité
 et d'authenticité
 La Cuvée
 Vevy-Montreux
 UNE TRADITION POUR DEMAIN
 Tél. 021 963 13 48

CHF 1'000.- de prime*
 à l'achat d'un nouveau véhicule au gaz naturel/biogaz

gaz naturel
 biogaz

économisez 40%
 sur vos frais de carburant

n° gratuit : 0800 429 429 www.holdigaz.ch
 *offre soumise à conditions

Chauffage - Sanitaire - Ventilation

Lauffer-Borlat
 SA

Votre confort, notre priorité!
 Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

**Crèche-Garderie
 du National**
 MONTREUX

www.garderie-du-national.ch +41 (0) 79 88 555 66

Solu Tubes
 SA
 Assainissement de conduites

Garantie 15 ans

Après - Protégé Pendant - Sablé Avant - Rouillé

**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
 pour une eau propre et fluide!**

ch. des Cormiers 14 - 1470 Estavayer-le-Lac - T 026 664 00 04
 F 026 664 00 07 - info@solutubes.ch - www.solutubes.ch

**DÉCOUVREZ
 LES PLUS BELLES
 TERRASSES
 DE MONTREUX**

CASINO DE MONTREUX

Lino's Coffee®
 Authentic Italian Experience

www.linoscffee.com
 Hôtel Helvétie, Av. du Casino 32, Montreux

BIEN PLUS
 QU'UNE SIMPLE PAUSE CAFÉ ...

WiFi
 GRATUIT
 ET ILLIMITÉ

**L'IMMOBILIER
 DYNAMIQUE**

BERNARD Nicod

5, rue du Théâtre - 1820 Montreux
 Tél. 021 965 44 45 - Fax 021 965 44 40
 www.bernard-nicod.ch

ANDRE ROTHEN SA
 Maîtrise fédérale
 Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible
 Partner Swisscom
 www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2
 1816 Chailly-Montreux
 Tél: 021 963 34 63

MOSCA VINS

Le plaisir de faire plaisir!



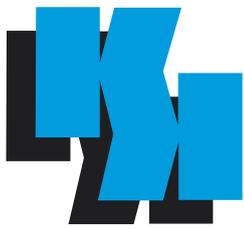
Avenue du Casino 29, Montreux - Tél.: 021 963 63 68

www.moscavins.ch

ANDRÉ ^{MONTREUX} LIECHTI



Décoration et Architecture d'intérieur Rue de l'Eglise-Catholique 5 | 1820 Montreux,
Tél: +41 21 963 64 33 | Fax: +41 21 963 03 81 | www.liechtidecoration.ch | info@liechtidecoration.ch



KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS ET FILS SNC

Chemin du Crépon 47

1815 Clarens-Montreux

Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26

E-mail: info@kalec-motor.ch - www.kalec-motor.ch

Réparation
Vente
Electro-mécanique
Bobinage
Dépannage

Moteurs électriques industriels
Ventilation – Pompes – Machines-outils

Devis sans engagement

MONTREUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl, Case postale 293,

1820 MONTREUX 2, Tél. et fax 021 963 75 18

E-mail: infoville@bluewin.ch

Site www.montreuxinfoville.ch

Impression: Imprimerie I-Press SA, Montreux

Parutions: en 2015, 6 fois.

N° 1 janvier-février, 24 février;

N° 2 mars-avril, 28 avril;

N° 3 mai-juin, 24 juin;

N° 4 juillet-août, 28 août;

N° 5 septembre-octobre, 28 octobre;

N° 6 novembre-décembre, 17 décembre

Prochain numéro: 24 juin 2015

Dernier délai de remise de vos articles et annonces
par e-mail pour le N° 3, **4 juin 2015.**

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site

www.montreuxinfoville.ch



Michel Dousse
devant son garage
à votre service.



Spécialiste scooters-vélos-accessoires.

Commerce local de vente et réparation depuis 1980 à la rue
de l'Eglise-Catholique à Montreux, qui grâce à son profession-
nalisme a su conserver un service de proximité.

Rue de l'Eglise-Catholique 7 - 1820 Montreux - Tél. 021 963 24 35



021 965 24 24 www.taxi-vip.com

AEBI FLEURS SA
CLARENS

Fête des Mères

VENTE EN LIGNE



Rue Gambetta 23 - 1815 Clarens

Tél. 021 964 61 22 - Fax 021 964 10 45

E-mail: aebi_fleurs@bluewin.ch

www.aebifleurs.ch



■ RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 963 27 36 • FAX. 021 963 43 94
rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch
TÉL. 021 963 27 37 VINOTECA

■ RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND
TÉL. ET FAX 021 922 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch
■ GRAND RUE 34 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 961 23 20 • rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 21 janvier 2015 à 20 h. 00, au Montreux Music & Convention Centre, Avenue Claude Nobs 5 à Montreux.

M. le Président Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention:

«Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Permettez-moi de vous souhaiter une cordiale bienvenue au 2m2c pour cette cinquième séance de l'année législative 2014-2015, première séance de l'année 2015.

Je profite de vous adresser tous mes vœux pour cette nouvelle année, en espérant qu'elle sera, pour chacune et chacun d'entre vous, riche en moments de bonheur et de succès.

Je tiens à saluer la Municipalité, qui nous fait le plaisir d'assister et de participer, in corpore, à nos débats.

Au nom du Conseil, je souhaite également la bienvenue au public qui nous a rejoints ainsi qu'aux représentants des médias, en les remerciant de l'intérêt qu'ils portent au travail de ce Conseil.»

L'assemblée a été convoquée dans les délais légaux et tous ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des articles 64 à 66 de notre Règlement.

M. le Président invite les Conseillères et Conseillers qui n'auraient pas encore signé la liste de présence de venir le faire rapidement auprès de l'huissier.

Présence: 83 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Carolanne Feissli, Prisca Gaillet, Amiira Neff, MM. Yves Cornaro, Laurent Demartini, Grégoire Furrer, Jean-Bernard Kammer, Gilles Marco, Charles Meichtry, Francis Niquille, Pierre-Yves Nussbaum, Enzo Verme.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Patrick Grognez, Jean-Jacques Kiala, Gian Franco La Rosa, Marcel Muggli, Sassenithiran Vairavanathar.

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DOUBLE DU 3 ET 4 DÉCEMBRE 2014

Avec quelques modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2 PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE M. YANN KREBS (PLR), DÉMISSIONNAIRE

Les membres du bureau ont tenu séance à 19h15 ce jour et ont vérifié l'éligibilité de Mme Geneviève Brunner. La liste PLR ne comportant plus de viennent-ensuite, il a été procédé à l'élection de Mme Geneviève Brunner conformément à l'art. 67 LEDP.

Mme Geneviève Brunner est assermentée devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président félicite Mme Geneviève Brunner pour son élection. Il lui remet le diplôme de Conseillère, un exemplaire du Règlement du Conseil, le livre du Conseil communal ainsi que le DVD du 50^{ème} anniversaire de la Commune de Montreux.

Applaudissements de l'assemblée.

3 COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION:

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Alexandre Staeger «La Commune de Montreux peut-elle bénéficier du marché libre de l'électricité en Suisse?» (date de la commission, le mercredi 4 février 2015 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat:

Présidence SOC: M. Olivier Raduljica

Membres: Mme Bibiana Streicher, MM. Olivier Blanc, Claude-Pascal Gay, Ahmad Jahangiri, Kastriot Ramiqi, Domenico Silleri, Alexandre Staeger, Bernard Tschopp, Franklin Zakine.

4 CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu tout d'abord une correspondance électronique de M. Christophe Privet annonçant sa démission de la CCO, raison pour laquelle on devra procéder à la nomination d'un nouveau membre à la CCO.

Ensuite on a reçu un courrier de M. Enzo Verme annonçant sa démission du Conseil communal.

Le dernier courrier reçu émane de M. Roger Bohnenblust, habitant Chernex, concernant : foire de Brent et incivilités.

5 COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Le Conseil a reçu, dans l'enveloppe, une communication de la Municipalité, concernant l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2014.

6 NOMINATIONS

M. le Président relève que l'on a des nominations à faire dans plusieurs commissions. M. Krebs siégeait dans la Commission intercommunale du Fonds culturel Riviera et comme membre suppléant du Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion "SIGE".

6.1 Nomination d'un membre de la Commission intercommunale du Fonds culturel Riviera, en remplacement de M. Yann Krebs (PLR), démissionnaire;

M. Florian Despond déclare que le groupe PLR propose la candidature de M. Bernard Tschopp.

Il n'y a pas d'autres propositions.

C'est à main levée et à l'unanimité que M. Bernard Tschopp est élu membre de la Commission intercommunale du Fonds culturel Riviera.

6.2 Nomination d'un membre suppléant du Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion "SIGE", en remplacement de M. Yann Krebs (PLR), démissionnaire;

M. Florian Despond déclare que le groupe PLR propose la candidature de Mme Bibiana Streicher.

Il n'y a pas d'autres propositions.

C'est à main levée et à l'unanimité que Mme Bibiana Streicher est élue membre suppléante du Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion "SIGE".

6.3 Nomination d'un membre de la Commission Communication et Organisation "CCO", en remplacement de M. Christophe Privet (ML), démissionnaire.

M. Alexandre Staeger déclare que le groupe Montreux Libre a le plaisir et l'honneur de présenter la candidature de M. Tal Luder.

Il n'y a pas d'autres propositions.

C'est à main levée et à une très large majorité, avec une abstention, que M. Tal Luder est élu membre de la Commission Communication et Organisation "CCO".

M. le Président Emmanuel Gétaz félicite les trois personnes qui viennent d'être élues.

7 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Aucun dépôt de motion, mais un postulat et huit interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

M. Florian Chiaradia a déposé un postulat ayant pour titre: «Chemins de fer Montreux – Les Avants et Montreux – Caux: pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée».

Ce postulat sera développé lors de la séance du Conseil du mois de février.

Ces 8 interpellations seront développées au point 12 de l'ordre du jour.



**JOST POMPES
FUNÈBRES**

Notre travail, vous satisfaire.

Montreux
www.pfjost.ch

☎ 021 963 00 63

8 RAPPORTS DES COMMISSIONS:**8.1 sur le préavis No 29/2014 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 100'000.- au maximum pour l'intégration de panneaux solaires photovoltaïques dans le cadre de la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly (Rapp: M. Christian Bécherraz);**

La discussion est ouverte.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

A la lecture du rapport de la commission, que je remercie au passage pour le travail effectué, le groupe UDC regrette de ne pas avoir une estimation chiffrée des coûts d'entretien prévus pour cette installation, tant dans le préavis que dans le rapport de la commission, et de facto apprécier à sa juste valeur le ratio investissement/coût d'exploitation/bénéfice de cette nouvelle réalisation.

Ceci dit, nous saluons l'effort fourni par notre Municipalité pour promouvoir ainsi concrètement un exemple d'énergie renouvelable sur le territoire communal.

Je le répète encore une fois, il est prépondérant que lors de chaque transformation ou construction, cet aspect novateur d'énergie renouvelable soit pris en considération et privilégié autant que faire se peut.

Nous adresserons ainsi un message fort à nos concitoyens et à notre industrie, de l'engagement de notre ville pour le respect de l'environnement pour les générations futures.

Fort de ce principe, nous acceptons donc ce préavis relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 100'000.- pour l'intégration de panneaux photovoltaïques au complexe sportif de la Saussaz et ce à l'unanimité de notre force politique. Je vous remercie pour votre attention.»

La discussion continue.

M. le Municipal Alain Feissli répond rapidement à M. René Chevalley qu'effectivement la notion des coûts d'entretien se trouve, pour l'essentiel, en page 6/7 du préavis. Elle n'a pas été détaillée, mais l'impact économique de cette installation tient compte des coûts d'entretien, qui feront l'objet d'un contrat spécifique.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christian Bécherraz, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

Au terme des discussions, c'est à l'unanimité que la commission accepte les conclusions de ce préavis.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 29/2014 de la Municipalité du 13 novembre 2014 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 100'000.- au maximum pour l'intégration de panneaux solaires photovoltaïques dans le cadre de la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de réviser et d'amender sa décision du 7 mai 2014 (préavis No 13/2014 du 27 mars 2014) en optant pour l'intégration de panneaux solaires photovoltaïques plutôt que pour l'extension de l'installation solaire thermique;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis;
3. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement administratif de Fr. 100'000.- au maximum pour l'intégration de panneaux solaires photovoltaïques dans le cadre de la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly;
4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
5. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
6. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 355.3311 sur une période de 30 ans au maximum;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.2 sur le préavis No 30/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 500'000.- au maximum pour la rénovation et l'aménagement de la villa La Coccinelle, rue des Vaudrès 10 à Clarens, en logement communautaire (Rapp: M. Jean-Marc Forclaz);

La discussion est ouverte.

M. Christian Bécherraz donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le parti socialiste soutient avec conviction ce préavis pour une rénovation et l'aménagement de la villa La Coccinelle, ce qui permettra de la mettre à disposition de la Fondation Apollo qui fait un travail remarquable pour aider les personnes momentanément en difficulté de logements.

Les Socialistes vous demandent d'accepter sans réserve ce préavis. Merci de votre attention et de votre vote que j'espère positif.»

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Jean-Marc Forclaz, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

En conclusion, c'est à l'unanimité que les commissaires vous proposent d'accepter ce préavis.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 30/2014 de la Municipalité du 13 novembre 2014 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 500'000.- au maximum pour la rénovation et l'aménagement de la villa La Coccinelle, rue des Vaudrès 10 à Clarens, en logement communautaire,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 500'000.- au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. d'amortir cet investissement sur une période de 20 ans au maximum par le compte de fonctionnement 350.3312;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le vote de la commission est de 10 oui, 0 non, 0 abstention.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.3 sur le préavis No 31/2014 relatif à l'octroi d'une subvention de Fr. 95'000.- en faveur de l'organisation de la Fête des Narcisses en mai 2015, d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 52'500.- pour le réaménagement du sentier des narcisses du Cubly, d'un crédit budgétaire de Fr. 20'000.- pour la réalisation d'un char «Montreux» pour le corso fleuri ainsi que d'une subvention de Fr. 195'000.- en faveur

de l'organisation de la 34^{ème} Fête Fédérale de Musique en juin 2016 (Rapp: M. Olivier Blanc, en remplacement de M. Michel Bongard);

M. Olivier Blanc déclare qu'il y a deux petites corrections à apporter au rapport. Le 3ème paragraphe du texte, soit: «C'est à l'unanimité que la commission vous invite...», ceci n'a rien à faire à cet endroit. Ce paragraphe se retrouve en bonne place à la page 3 du rapport.

Et M. Julien Chevalley est Président de la Jeune Chambre Internationale Riviera, et non vice-président. Ceci se trouve sous le titre: «Subvention à la Fête des narcisses», à la page 2 du rapport. Il faut lire: «La commission a entendu M. Julien Chevalley, Président de la Jeune Chambre Internationale Riviera...» La discussion est ouverte.

M. Marcel Jost donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Fêtes des Narcisses, le Festival de Jazz, le Marché de Noël, les Fêtes aux villages, les kermesses sous le Marché couvert, les diverses manifestations sportives, les Bénichons, les Mi-été, les Foires des Planches et de Brent, le Grand Prix et souvenez-vous les bateaux hors-bords et j'en oublie, comme la Braderie de l'avenue des Alpes et autres.

Voilà quelques exemples de fêtes qui font et qui feront certainement encore le bonheur des montreusiens et de leurs invités.

Ce petit récapitulatif pour vous convaincre, si c'était encore nécessaire, qu'une bonne partie de la réputation de la perle de la Riviera provient de la fête, et de la belle fête. Aussi, quand la Municipalité vient nous demander une ou deux subventions pour refaire la fête, nous, le groupe UDC dont les encrages sont dans la tradition, ne pouvons que soutenir les projets déposés et la demande de fonds y relative.

C'est donc convaincus que nous vous demandons de soutenir ce préavis. Merci.»

La discussion continue.

M. Stéphane Barbey intervient ici au sujet du sentier des narcisses et pour une raison un peu personnelle, c'est que ce sentier passe devant chez lui. Mais ceci n'est pas la raison pour laquelle il veut intervenir.

Ce qu'il veut dire, c'est que ce n'est pas un sentier ordinaire, puisque M. Barbey a découvert, d'une manière tout à fait fortuite, que ce sentier est en fait aussi un produit touristique, dans le sens qu'à une période on pouvait acheter un billet circulaire à Zürich pour aller aux Avants, effectuer le parcours autour du Cubly, et particulièrement utiliser le funiculaire des Avants-Sonloup.

Donc c'est un outil touristique qui va bien au-delà du sentier et effectivement son triste état aujourd'hui ne permet plus à ce produit d'être quelque chose de valable sur le marché touristique, puisque c'est comme cela que l'on parle dans le domaine du marketing.

M. Barbey ne peut qu'encourager le Conseil à voter ce crédit, qui permettra de remettre à flot un magnifique parcours qui peut attirer un grand nombre de touristes, en particulier au village des Avants, ce qui est plus que souhaitable.

M. Barbey remercie le Conseil pour l'attention portée à son intervention et de voter en faveur de ce préavis.

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste vous invite à accepter les conclusions du rapport et se réjouit de la tenue de ces deux manifestations populaires et d'envergure qui permettront à la population montreusienne d'être de la fête. Elles joueront un rôle éminemment social par la réunion de toute une partie de la population dans une région déjà très ouverte sur le monde.

Artisans

laik SA
chapes
isolations

Entreprise spécialisée:

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

Rte de l'Industrie 16
1072 Forel

Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08

www.laik.ch - info@laik.ch

SAGA
PLACEMENT SA
Pistes fixes et temporaires

Votre succès, notre engagement

Vevey - Monthey - Lausanne www.sagaplacement.ch

POMPES FUNÈBRES
de la
RIVIERA

Massimo Carbonara
Anna-Emilie Scyhoz-Ouz
Yves Scyhoz

Tél. 021 961 11 12

imprimerie press SA

la prise en main de vos imprimés!

Avenue Nestlé 13 • 1820 Montreux
Tél. 021 966 81 00 • Fax 021 966 81 02 • info@ipress-sa.ch
Place du Centenaire 3 • 1860 Aigle
Tél. 024 466 72 46 • Fax 024 466 72 70 • andre.favre@ipress-sa.ch

JEU CONCOURS



GAGNEZ un week-end POUR 2 PERSONNES A PARIS



Dans notre point de vente à Montreux se trouve un mur de photos, illustrant l'origine et le savoir-faire de Délifrance.

Combien de photos se trouvent sur ce mur ?

Pour jouer, répondez à cette question et déposez votre bulletin réponse chez Délifrance **avant le 31 mai 2015**.

Le gagnant sera tiré au sort.

Voir modalités en magasin.

Nom, Prénom.....

Adresse.....

Tél..... E-mail.....

VOTRE RÉPONSE



Délifrance – place de la Paix, ch. du 16 avril – 1820 MONTREUX



www.festina.com




FESTINA
Watches since 1902

your boyfriend watch

A'or
JOAILLERIE - MONTREUX
021 965 31 45



Acoustique Montreux

VOTRE AUDIOPROTHESISTE
INDEPENDANT

VOUS PROPOSE
UN BILAN AUDITIF GRATUIT,
UN ESSAI DE 30 JOURS
SANS ENGAGEMENT,
UN SUIVI DE 5 ANS COMPRIS
AVEC VOS APPAREILS AUDITIFS




ACOUSTIQUE MONTREUX
C.SCHLEICHER
Av. Des Alpes 25 1820 MONTREUX
Tél: 021 963 32 20
Mail: acoustiquemontreux@gmail.com

Étanchéité Riviera Sàrl

Étanchéité Isolation Entretien/Toiture

Raphael Pagliuso
etancheiterivierasarl@bluewin.ch

Rue Industrielle 20 Tél. 021 963 34 27
1820 Montreux Natel 079 435 19 82

dk **DUMAS-KESSLER CHAUFFAGE SA**

**Installations
Chauffage
Sanitaire
Energie renouvelable**

Chemin de La Rottaz 3
1816 Chailly/Montreux
Tél. +41 21 964 17 67
Fax +41 21 964 17 82
info@dkc-chauffage.ch

**PLÂTRERIE - PEINTURE - RÉNOVATION
INTERIEUR ET EXTÉRIEUR**



Milani Mario

Natel: 079 301 10 32
E-mail: mp.milani@bluewin.ch

vitrierie PAGES

Route des Châtaigniers
Z.I. de la Foge
CH-1816 Chailly s/Montreux
Tél. 021 964 83 87
Fax 021 964 13 46
E-mail: info@vitrieriepages.ch

MIROITERIE
Remplacement de vitrine Remasticage
Pose de survitrage Rayonnage
Vitrage isolant Miroir
TOUS TRAVAUX DE VITRERIE

J

- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS

F **asero SÀRL**

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

La Mobilière
Assurances & prévoyance

AGENCE GÉNÉRALE CHABLAIS-RIVIERA
Rue du Simplon 48 - 1800 Vevey
www.mobichablaisriviera.ch

Christine Menzi
Conseillère en assurances

Tél. 021 925 28 37 - 079 212 01 51
christine.menzi@mobi.ch

ANTONIADIS FIDUCIAIRE

FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de 20 ans d'expérience
Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le
1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch




De plus, tant la Fête des Narcisses, avec son caractère régional qui fera la part belle à Montreux et sa neige de mai, mais également à la Riviera avec la promotion des narcisses, que la Fête fédérale de musique, avec son caractère national qui verra se produire à Montreux et sur la Riviera 25'000 musiciens devant 150'000 spectateurs et les médias de toute la Suisse, possèdent des thèmes profondément liés à l'histoire de Montreux et participeront au rayonnement de notre commune. Merci pour votre attention.»

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Blanc, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que la commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 31/2014 de la Municipalité au Conseil communal du 21 novembre 2014 relatif à l'octroi d'une subvention de Fr. 95'000.- en faveur de l'organisation de la Fête des Narcisses en mai 2015, d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 52'500.- pour le réaménagement du sentier des narcisses du Cubly, d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 20'000.- pour la réalisation d'un char «Montreux» ainsi que d'une sub-

vention de Fr. 195'000.- en faveur de l'organisation de la 34^{ème} Fête Fédérale de Musique à Montreux-Riviera en juin 2016

Oùï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à octroyer une subvention de Fr. 95'000.- en faveur de l'organisation de la Fête des Narcisses en mai 2015 ainsi qu'une subvention de Fr. 195'000.- en faveur de l'organisation de la 34^e Fête Fédérale de Musique à Montreux-Riviera en juin 2016;
2. d'accorder à cet effet un crédit complémentaire d'un montant de Fr. 290'000.- sur le compte No 160.3653.00 du budget 2015, «subventions aux manifestations»;
3. d'amortir cette dépense par le prélèvement d'un montant équivalent sur le compte 9281.180 «provision pour participation à des institutions et/ou des manifestations à caractère public»;
4. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de réaménagement du sentier des narcisses du Cubly;
5. d'allouer à cet effet un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 52'500.- au maximum sur le compte No 325.3142 «entre-

tien des chemins forestiers» du budget 2015;

6. d'autoriser la Municipalité à réaliser un char «Montreux» pour le corso fleuri de la Fête des Narcisses;
7. d'allouer à cet effet un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 20'000.- au maximum sur le compte No 440.3135 «matières brutes et travaillées» du budget 2015;
8. de couvrir les dépenses mentionnées aux points 2, 5 et 7 par les fonds disponibles en trésorerie;
9. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.4 sur le rapport-préavis No 28/2014 relatif à la mise en place d'une structure d'exploitation et de fonctionnement de type «Maison de Quartier» avec secteurs «Jeunesse» et «Pour tous» dans le bâtiment «Jaman 8», sis rue de Jaman 8 à Clarens, à la création d'un poste d'1 EPT de coordinateur, de 1.2 postes EPT d'animateur socioculturel et d'un poste de 0.5 EPT de secrétariat, l'octroi d'un crédit budgétaire de Fr. 44'000.-, en réponse à la motion de M. Jean-Marc Forclaz «demandant à la Municipalité de procéder à une réflexion de fond sur un centre socio-



b-swiss™ solutions Visuelles

digital signage
solutions dynamiques pour écrans

signalétique - communication
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.
Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland

Contact: Philippe Viquerat - 079 212 84 55
philippeviquerat@b-swiss.com



PHARMACIE DE CLARENS

pharmacie indépendante et familiale
spécialisée en médecines douces

préparations personnalisées
spagyrie • huiles essentielles • hydrolats
et préparations pharmaceutiques

100 places gratuites 1 heure

Marché M Clarens-Centre • 1815 Clarens-Montreux
021 964 40 00 • www.pharmacie-de-clarens.ch

DANIEL SALLIN DESIGN

TABLEAUX - ACRYLIQUE SUR TOILE

RÉALISATIONS, PORTAIT, SUJET SUR COMMANDE



MILES DAVIS

DIM. 150 X 300 CM • PRIX SUR DEMANDE

www.dsdesign.ch • dsdesign@dsdesign.ch • 079 206 57 60

culturel à caractère régional» (Rapp: M. René Chevalley);

La discussion est ouverte.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

C'est la fin d'une belle épopée et le début d'une belle histoire.

L'épopée, c'est la démarche participative, l'engagement de beaucoup, pour leur quartier, leur ville, leur commune. Pour notre commune. Que ces personnes soient ici remerciées.

Je ne vais pas vous faire l'historique de toute la démarche qui sous-tend cette réalisation. Le préavis le fait bien mieux que je ne pourrais le faire. S'il faut rappeler quelques éléments, il s'agit alors de redire le développement immobilier chaotique, voire franchement anarchique de Clarens durant les années septante et huitante. Une période de constructions effrénées durant laquelle les autorités ont oublié que les habitants devaient aussi pouvoir se rencontrer, partager, rire, apprendre, bref vivre ensemble. Oui, les espaces de loisirs et d'échanges ont été négligés à cette époque. Nous devons désormais rattraper le retard accumulé. Une démarche participative s'imposait, car ce sont les habitants de Clarens eux-mêmes qui connaissent les besoins de leurs jeunes, de leurs aînés et d'une magnifique diversité culturelle.

La réalisation de cette Maison de Quartier est une étape pour regagner des espaces de vie et de loisirs. Il en faudra sans doute d'autres, mais en attendant le parti socialiste ne peut que se réjouir et saluer cette réalisation que nous avons toujours soutenue et pour laquelle nos deux Municipaux ont œuvré de façon décisive. Au côté d'autres personnes de conviction, nous nous sommes battus pour la construction de cette Maison de Quartier. Avec ce préavis, il faut désormais donner à cette maison les moyens de vivre et de s'inscrire dans la vie de Clarens comme un foyer chaleureux, le lieu où se créent les belles amitiés et les belles histoires.

Vous l'aurez compris le parti socialiste vous invite à accepter ce préavis.»

La discussion continue.

M. Florian Despond déclare que le groupe PLR se réjouit de la fin des travaux de la Maison de Quartier et la prise des lieux, récemment faite, par différentes personnes.

Conscient que l'exploitation de ce bâtiment nécessite des ressources humaines, le groupe PLR espère et veillera à ce qu'elles soient cohérentes avec les besoins nécessaires et à l'évolution de son exploitation, au fur et à mesure des demandes reçues et des synergies à développer.

Le PLR invite donc le Conseil à accepter ce préavis.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. René Chevalley, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

C'est à l'unanimité que la commission s'est prononcée favorablement à l'acceptation de ce préavis.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis No 28/2014 de la Municipalité du 31 octobre 2014 au Conseil communal relatif à la mise en place d'une structure d'exploitation et de fonctionnement de type «Maison de Quartier» avec secteurs «Jeunesse» et «Pour tous» dans le bâtiment «Jaman 8», sis rue de Jaman 8 à Clarens, à la création d'un poste d'1 EPT de coordinateur, de 1.2 postes EPT d'animateur socioculturel et d'un poste de 0.5 EPT de secrétariat, à un crédit complémentaire au budget 2015 pour les charges de personnel de Fr. 366'500.- et de Fr. 73'500.- pour les charges de biens, services et marchandises, et réponse à la motion de M. Jean-Marc Forclaz «demandant à la Municipalité de procéder à une réflexion de fond sur un centre socioculturel à caractère régional»

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport et qu'il a été répondu au postulat de M. Jean-Marc Forclaz, pris en considération le 27.01.2010, "demandant à la Municipalité de procéder à une réflexion de fond sur un centre socioculturel à caractère régional";
2. de mettre en place une structure d'exploitation et de fonctionnement de type "Maison de Quartier" avec secteurs "Jeunesse" et "Pour tous" dans le bâtiment "Jaman 8", sis rue de Jaman 8 à Clarens;
3. de créer 1 poste EPT de coordinateur;
4. de créer 1.2 postes EPT d'animateur socioculturel;

5. de créer 0.5 poste EPT de secrétariat;
6. de porter aux budgets 2015, les montants nécessaires au démarrage et au fonctionnement des secteurs "Jeunesse" et "Pour tous" de Jaman 8 à savoir:

Secteur "Jeunesse" Besoins en personnel Fr. 91'450.-

Secteur "Jeunesse" Equipement / fonctionnement Fr. 23'500.-

Secteur "Pour tous" Besoins en personnel Fr. 275'050.-

Secteur "Pour tous" Equipement / fonctionnement Fr. 50'000.-

C'est par 10 oui, 0 non, 0 abstention que la commission s'est prononcée en faveur de ce rapport.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet relève que c'est un peu en marge des usages qu'elle prend la parole, mais elle tient à remercier le Conseil, au nom de tous ceux qui ont participé à la démarche depuis CLARENSsemble de 2009, le remercier pour le vote d'aujourd'hui.

Certes, il reste encore de beaux défis à relever, mais les personnes les plus impliquées sont ici ce soir, elles n'ont pas entendu de débat mais elles ont sans doute lu le rapport et vu aussi le magnifique travail effectué par la commission.

Au nom de la Municipalité, Mme la Municipale Jacqueline Pellet souhaite encore remercier le Conseil.

8.5 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Christian Allenbach «Mise en place d'une politique d'intégration des personnes migrantes et de cohésion sociale dans la Commune de Montreux» (Rapp: Mme Bibiana Streicher).

La discussion est ouverte.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, chères et chers collègues,

Le groupe socialiste soutient avec force la prise en considération du postulat de notre collègue vert, Christian Allenbach: Quelle politique d'intégration dans la Commune de Montreux?

Comme vous l'avez remarqué, le postulant commence par cette question fondamentale et c'est à dessein que je la répète: Quelle politique d'intégration pour la Commune de Montreux?

La réponse à cette interrogation est double: il s'agit, dans un premier temps, d'établir un rapport de tout ce qui a déjà été entrepris dans ce domaine. Il est vrai que parfois par le biais du rapport de gestion, la Municipalité rapporte sur les activités de la CoCoSi, mais depuis la création de cette commission, le Conseil n'a jamais eu une vision d'ensemble sur ce qui a été mis en place dans ce domaine.



KIM Organisation

GESTION / DIRECTION DE PROJET
Nous transformons vos objectifs en réalisation concrète

ORGANISATION DE PROCESSUS
Nous vous accompagnons dans l'évolution et le développement de votre organisation interne

FORMATION
Leader en Suisse romande de la formation en Management de projet IPMA - www.ipma.ch
Centre de formation à Vevey

www.kim-organisation.ch - www.kamina-project.com

info@kim-organisation.ch Daniel Carrel +41 79 629 22 77
Philippe Umberti +41 79 443 59 60

10 ans

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA

Le Restaurant-Pizzeria la Gondola à Villeneuve vous propose sa nouvelle carte avec quelques exemples ci-contre pour vos attentes culinaires de poissons du lac et de mer.

Le sud de l'Italie dans vos assiettes.

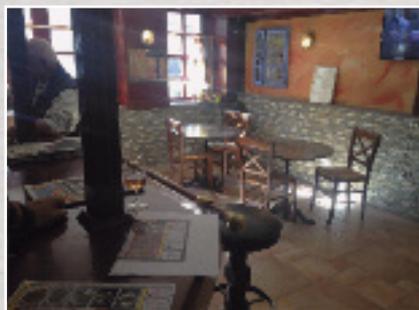
Sa carte des vins exceptionnels pour votre plus grand plaisir.

Monsieur et Madame Sabine et Annibale Amato, restaurateurs depuis 10 ANS à Villeneuve, savent vous accueillir avec beaucoup de chaleur et proposent avec leur chef de cuisine et leur pizzaiolo une grande quantité de pizzas au feu de bois, de la simple Marguerita aux fruits de mer sans oublier celle au jambon cru d'Italie.

La Gondola c'est aussi les pizzas à l'emporter, un service traiteur, l'organisation de menus de fêtes, un bar, une terrasse et sa belle salle-à-manger de 60 places.

Réservation conseillée au 021 960 31 36

Fermé le mardi soir et mercredi
Grand'Rue 89 - 1844 Villeneuve



Son bar



Entrée côté lac

Salle à manger



JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI
FESTIVAL DE POISSONS



Linguini - Homard



Spaghetti aux fruits de mer



Grillade de poissons



Mille-feuille de Dorade et Loup de mer



Crevettes O SOLE MIO

AVEC NOS FOURNISSEURS



Au service de l'Hôtellerie
Tél. 021 981 11 38
Rue du Port 40
1815 Clarens
www.serra-poissons.ch



CAVE DES ROIS
«Grands Vins Suisses»
Grognez Marco & François
www.cavedesrois.ch



Culturefood
quand l'appétit va ...
T: 0848 247 333
Martigny - Vevey - Fribourg
www.culturefood.ch



Boulangerie - Pâtisserie
Confiserie - Tea-Room
• Pâtisseries Fines
• Chocolats Maison
• Glaces Artisanales
• Buffet - Traiteur
Grande-Rue 2 - 1844 Villeneuve
Tél. +41 (0) 21 968 12 75
Fermé: dimanche après-midi et lundi



Une vraie boucherie
aux produits faits maison!
Boucherie
Charcuterie Artisanale
Grand-Rue 24, 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 10 64
Fax 021 960 16 46
Fermé le jeudi

Et puis, dans un deuxième temps, il s'agit de se demander qu'est-ce que la Municipalité souhaite développer, dans le futur? Pour cela, je crois que la mise sur pieds des Etats généraux de l'intégration, lui permettrait de prendre le pouls des attentes des montreusiennes et des montreusiens en la matière.

Dès lors, accepter la prise en considération de ce postulat permettrait cette étape «bilan» et donnerait en même temps des indications par rapport aux besoins futurs. Ainsi, c'est le rapport de la Municipalité qui démontrera ou pas la nécessité d'un délégué à l'intégration, qui est également une des propositions du postulant. Je vous remercie.»

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La question de la prise en considération ou non de ce postulat a donné lieu à un large débat au sein du groupe Montreux Libre.

Si, d'un côté, il serait intéressant de pouvoir prendre connaissance d'un rapport présentant un état des lieux de la situation en matière d'intégration, il serait, d'un autre côté, contraire aux principes de bonne gestion de créer des postes à tout-va.

D'une part, notre commune a, plus ou moins récemment, créé un certain nombre de postes de délégués, avec des taux d'occupation variables selon les cas: délégué au sport, délégué à l'énergie, délégué à la jeunesse et délégué à la culture. J'espère que je n'en ai pas oublié.

Toutefois, nous n'avons, à l'heure actuelle, pas de vision globale sur l'activité de ces différents délégués. Le rapport de gestion de la Municipalité évoque simplement le fait que le délégué à la jeunesse a participé au groupe «Guidance», ainsi qu'à la Commission prévention Riviera. Dans le rapport de la CoGest, on apprend que notre délégué à la jeunesse participe à un colloque hebdomadaire avec le travailleur social hors murs, dont il supervise le travail. On sait aussi que ce même délégué supervise le «Point» et la «Virgule». Mais hormis ces quelques informations, qui concernent uniquement le délégué à la jeunesse – on en profite pour remercier la CoGest de son précieux travail – on ne sait pas véritablement quelles actions concrètes sont menées par les autres délégués. Un descriptif général du poste n'est en soi pas suffisant pour connaître ces éléments.

Que les choses soient claires, nous ne cherchons pas à critiquer le travail de ces personnes, nous estimons au contraire qu'il n'est pas suffisamment mis en lumière. Cela permettrait de nous rendre compte de la «valeur ajoutée» apportée par la création de ces différents postes.

Certes, il ne s'agit pas directement de créer de nouvelles places de travail. Mais comment améliorer la qualité de l'intégration dans notre commune sans postes ou sans dépenses supplémentaires? Et comment se rendre compte de l'efficacité des postes déjà créés sans communication sur le travail concrètement effectué?

Le délégué à la jeunesse et le travailleur social hors murs n'effectuent-ils pas aussi un certain travail au niveau de l'intégration, auprès des jeunes?

Il nous semble nécessaire de prendre du recul par rapport à la situation, notamment suite à la mise sur pied de la Maison de Quartier à Clarens, qui doit nécessairement fonctionner pendant quelques années avant de pouvoir en tirer un bilan. A cet égard, le présent postulat intervient à notre avis trop tôt.

Pour la majorité du groupe Montreux Libre, accepter la prise en considération de ce postulat revient à mettre le doigt dans un engrenage menant à une inflation de la masse salariale de notre commune, qui dispose de moyens financiers de plus en plus limités, surtout depuis la récente baisse du point d'impôt.

Ne faudrait-il pas aussi un délégué à la mobilité, un délégué au tri des déchets, un délégué aux villages, un délégué à la sauvegarde du patrimoine, un délégué à l'environnement, puis un délégué aux finances pour vérifier que tout cela ne coûte pas trop cher et enfin un délégué à la coordination des différents délégués susmentionnés?

De plus, nous estimons qu'il sera le cas échéant difficile, sur le plan politique, au moment du dépôt de la réponse au présent postulat, de s'opposer à la création d'un poste de délégué à l'intégration.

D'autre part, tout en étant conscients que ce n'est pas chose facile, surtout selon le degré de formation et le taux d'activité des personnes concernées, nous estimons que l'intégration doit relever d'une démarche personnelle et qu'il ne revient pas nécessairement à l'Etat de faire le travail des migrants à leur place, et ce d'autant moins qu'on ne peut contraindre à s'intégrer un être humain qui, le cas échéant, ne le souhaiterait pas.

Nous nous permettons de rappeler qu'il existe déjà des cours de français gratuits pour les migrants intéressés, l'intégration commençant, et c'est une condition sine qua non, par le langage. On sait de plus que tous les migrants ne suivent pas ces cours de français d'eux-mêmes et on voit trop souvent des candidats à la naturalisation qui ne connaissent pas suffisamment notre langue pour comprendre et être compris.

Pour toutes ces raisons, la majorité du groupe Montreux Libre refusera la prise en considération du présent postulat.»

La discussion continue.

M. Franklin Zakine donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Nous avions préparé des questions mais celles-ci ont été posées par le groupe Montreux Libre, donc je ne reviendrais pas une deuxième fois sur ces mêmes questions.

Ainsi pour ce postulat nous ne rentrerons pas en matière. Toutefois nous sommes, en l'état, contre la création d'un tel poste, depuis longtemps.

Nous demandons certains chiffres ou réponses que l'on a toujours refusé de nous donner. Comme nous demandions un état des lieux afin de pouvoir donner une indication sur la nécessité de ce poste. A terme, nous serions d'accord pour l'engagement d'une personne à 20%.

Cela étant dit, convaincus qu'une telle entrée en matière sera acceptée, nous sommes donc impatients de voir l'état des lieux qui va en ressortir.

Toutefois, la demande d'améliorer l'intégration et de créer un poste de "délégué à l'intégration" reste un sujet d'actualité. Car, dans une note du Conseil Fédéral du 12 juin 2014, il est mis au concours une équipe d'intégration de deux personnes, ayant pour objectif de faciliter l'intégration par des mesures d'accompagnement appelées «Dream Team».

Pourtant, il demeure à notre sens un amalgame entre réfugiés d'une part, et migrants d'autre part (non lié à l'origine de ceux-ci).

Mais une question est importante, à savoir le coût des uns, et ce que rapportent les autres. J'en ai terminé M. le Président et je vous remercie infiniment.»

La discussion continue.

M. Michel Zulauf a été un peu étonné d'entendre l'argumentation du porte-parole de Montreux Libre au sujet de cette prise en considération. M. Zulauf trouve que l'argumentation est faible, on évoque uniquement le nombre de délégués qui peuvent être désignés, qui doivent être rémunérés par une commune.

La question de l'intégration mérite une autre réflexion que celle qui vient d'être faite. M. Zulauf rappelle que M. Allenbach demande d'établir un rapport sur les actions entreprises sur le territoire de la commune pour favoriser l'intégration des migrants et la cohésion sociale. Parmi les mesures qui pourraient être prises, M. Allenbach évoque l'étude, l'éventualité de l'organisation d'Etats généraux sur la question de l'intégration et sur la question éventuelle de la création d'un emploi de délégué à l'intégration.

Donc, M. Zulauf trouve que l'on ne peut pas se limiter à une telle réflexion, telle que celle dont M. Staeger a été le porte-parole, ni à cette argumentation. On doit absolument prendre en considération ce postulat.

La discussion est toujours ouverte.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet déclare que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat, étant donné qu'il s'agit non pas de trancher le problème du poste de délégué ou non, mais au contraire de faire prendre conscience à tout le Conseil communal au travers d'un rapport, et aussi bien sûr à d'autres personnes que le Conseil, de la situation concernant l'intégration à Montreux, de ce qu'il est nécessaire de faire au travers d'un certain nombre de propositions et à partir de là, le Conseil garde toute sa marge de manœuvre pour trancher en faveur ou non des mesures proposées.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Bibiana Streicher, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

La prise en considération de ce postulat est donc acceptée par 7 voix pour et 2 abstentions, donc 7 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de ce postulat par 42 OUI, 38 NON, 3 abstentions.

9 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

9.1 No 03/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'830'000.- au maximum pour financer les études des Jardins de la Rouvenaz (date de la commission: le mercredi 28 janvier 2015 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

La discussion générale est ouverte sur ce préavis.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je me permets tout d'abord de déclarer mes intérêts en tant que président de l'Association pour la protection des sites au sens d'un intérêt à déclarer selon notre nouveau règlement, qui n'est pas encore entré en vigueur.

Voici une étape supplémentaire dans cet énorme projet qu'est la requalification de l'espace public de la Rouvenaz.

Nous estimons que les opinions exprimées par les usagers de cet espace, dans le cadre des ateliers participatifs, doivent absolument être prises en compte et intégrées dans le cahier des charges de l'étude du projet.

Les espaces végétalisés doivent être étendus au maximum. Il ne suffit pas que ceux-ci occupent une surface plus grande qu'actuellement. En l'état, le projet nous semble encore trop minéral.

Il importe que les surfaces proches de la route en particulier soient suffisamment arborisées, afin de diminuer l'impact émotionnel que suscitera la suppression des haies. Si les arbres actuels ne suffisent pas, il convient d'en planter de nouveaux.

Il s'agira aussi de veiller à ce que les aires de jeu pour enfants soient prévues en nombre suffisant.

De plus, le caractère «Belle Epoque» (ou «de style classique») des aménagements ne nous semble pas suffisamment marqué par rapport au véritable plébiscite en ce sens exprimé lors des ateliers participatifs. Cette notion doit absolument être intégrée de manière claire dans le cahier des charges de l'étude du projet.

De même, la reconstruction du kiosque à musique ainsi que la construction éventuelle de tout nouveau bâtiment doit être réalisée

dans un style «Belle Epoque» (ou classique), selon les souhaits exprimés lors des ateliers participatifs. Il serait intolérable de retrouver des volumes ou un style comparables à ceux de l'abribus du Marché Couvert.

Outre un aperçu de ces quelques aspects esthétiques, si la Commune veut vraiment s'engager en faveur de la mobilité douce, il nous semble que le projet devrait au moins prévoir une bande cyclable en marge de la route.

Il convient aussi de se demander si la suppression de certaines places de parc ne pourrait pas être compensée par de nouvelles places dans le parking sous-terrain du marché, grâce à l'espace qui pourrait peut-être être généré par la modification de la trémie d'accès.

Enfin, la question de l'aménagement des abords directs du lac a suscité un important débat au sein de notre groupe. Nous nous demandons en particulier si ce qui est prévu par le projet est vraiment opportun. Est-ce suffisamment sécurisé, eu égard au fait que la baignade est et sera interdite? Est-il possible de créer un accès au lac pour la baignade ailleurs sur la Commune? Peut-on économiser 3 millions et demi en gardant les enrochements tels qu'ils existent actuellement? En effet, ceux-ci ont au moins l'avantage de dissuader, ne serait-ce qu'un petit peu, l'accès au lac là où la baignade est interdite.

Bref, vous l'aurez compris, ce préavis suscite un large débat au sein du groupe Montreux



marcmetal
metalassistance
Portes de garage - Ventilation

CP 217 1844 Villeneuve

Philippe Brouze

Tél. 021 960 42 30
Fax 021 960 42 56
e-mail: metal-assistance@bluewin.ch

Carrosserie du Crêt SA
Peinture au four / Marbre universel Celette



HALIL HEBIBI
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch




RÉNOVATION DE BIENS IMMOBILIERS
ATELIER D'ARCHITECTURE
EXPERTISES ET CONSEILS

Place de la Gare 3 | 1844 Villeneuve
Tél. +41 21 965 34 34 | Fax +41 21 965 34 30

www.gservices.ch




SELLERIE AUTOMOBILES
BÂCHE EN TOUS GENRES
STORES, MOUSTIQUAIRES

Michtig succ.

Chemin de la Rottaz 2 - 1816 Chailly/Montreux
021 964 55 37 - info@GR-sellerie-bache.ch

Libre et nous espérons dès lors que le travail de commission permettra de répondre à ces préoccupations, à notre sens largement partagées par nos concitoyens.»

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A ce stade, nous avons quelques remarques à formuler au sujet de ce projet de réaménagement.

Il nous paraît regrettable, pour le moins, de renoncer aux marches d'escalier descendant vers le lac.

Il nous semble que ce changement dénature le projet, qui voulait justement créer un lien avec le lac.

On a bien compris que la CGN s'y oppose. Mais est-on vraiment obligé de suivre cette position? Sur un point aussi essentiel, un avis de droit s'impose et il y a peut-être d'autres solutions qui permettent de garantir la sécurité. On peut penser à la pose de bouées.

Nous avons également une remarque à formuler au sujet de la mobilité douce, qui rejoint du reste celle de M. Staeger: on se contente de dire, dans le préavis, que «les cyclistes devront trouver leur place grâce à des voies suffisamment dimensionnées et aménagées.»

Cette formulation est bien vague. Il faudrait profiter de ce projet pour créer un véritable cheminement cycliste. On devrait aménager des pistes cyclables ou, au moins, des bandes cyclables le long de la Grand-Rue.

Enfin, nous apprécions la modification de l'accès au parking du marché, qui permettra ainsi de mieux mettre en valeur ce monument. Je vous remercie de votre attention.»

La discussion est toujours ouverte.

M. Heinz Schoeneich donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, ce préavis m'a permis de comprendre que le calepinage n'avait rien à voir avec les nains ou les agendas: en effet ce n'est pas le petit qu'a l'pain!

Blague à part, la conjonction de 2 chiffres m'interpelle:

6 mois pour réaliser l'étude, Fr. 1'050'000.- d'honoraires d'architecte.

Cela représente, si on considère un coût horaire de Fr. 175/h, 1000 heures par mois, soit 6 à 7 personnes hautement qualifiées à plein temps!

Selon le site de l'architecte lauréat, l'équipe est composée de 14 personnes. Un tel mandat peut-il être réalisé dans la durée espérée?

Il sera intéressant pour la commission d'avoir accès notamment à l'offre d'honoraires, ainsi qu'à la composition de l'équipe proposée.

Enfin, les récents événements liés à la valeur du franc suisse pourraient-ils avoir une heureuse influence sur le montant des honoraires, sachant que le bureau lauréat est français?

Je vous remercie pour votre attention.»

La discussion continue.

M. Michel Zulauf ne s'exprime pas au nom du groupe socialiste, mais il aimerait émettre quelques doutes sur le préavis, sur les incidences financières en particulier, que ce projet aura.

Il aimerait que la commission, lors de ses travaux, s'adonne véritablement à une réflexion profonde sur la nécessité, sur la faisabilité. C'est un projet qui n'est pas mal, mais il y a beaucoup de dalles, que l'on peut voir sur les photos qui illustrent le préavis.

M. Michel Zulauf a l'impression que c'est un projet de riches, un projet d'enfants gâtés, et il est très dubitatif, plus de 14 millions et demi de francs pour des ouvrages sommaires, une étude de Fr. 1'830'000.-. Cette question des Jardins de la Rouvenaz, c'est un peu le serpent de mer, c'est le serpent de lac, depuis de nombreuses années tout le monde en parle.

Il est vrai qu'il y a des consultations qui ont été très bien faites depuis 3 ou 4 ans, mais cela ne lui paraît pas nécessiter l'acceptation d'un tel préavis. En tout cas, personnellement, M. Zulauf s'y opposera.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence ML: M. Vincent Haldi

Membres: MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, Olivier Blanc, Felice Calvo, Daniel Manzini, Franco Meichtry, Cyril Pabst, Michel Posternak, Heinz Schoeneich.

M. Vincent Haldi a signalé à M. le Président Emmanuel Gétaz, qu'à la suite de l'organisation de la séance il remettra cette présidence.

10 RAPPORTS-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 No 01/2015 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'600'000.- au maximum, sous déduction de subventions cantonales à recevoir, pour la construction d'une déchèterie, d'un centre de transfert des déchets, d'une

zone de dépôt de voirie et pour l'aménagement d'un parking sur la parcelle No 7538 à Chailly et à la réponse au postulat de M. Alexandre Staeger «Pour une politique des déchets incitant au tri» du 8 décembre 2012 (date de la commission: le jeudi 29 janvier 2015 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux);

La commission suivante examinera ce rapport-préavis:

Présidence PLR: M. Florian Despond

Membres: Mmes Marie Signori, Bibiana Streicher, MM. René Chevalley, Joe Filippone, Denis Golaz, Mario Gori, Anthony Huys, Kastriot Ramiqi, Alexandre Staeger.

10.2 No 02/2015 relatif au renouvellement des conventions de sauvegarde des prairies à narcisses pour une période de 6 ans à compter de 2015, à la prospection de nouvelles parcelles à protéger et demande d'un crédit complémentaire budgétaire de CHF 20'000.- (date de la commission: le lundi 2 février 2015 à 19 h. 00 à la rue du Temple 11 à Montreux).

La commission suivante examinera ce rapport-préavis:

Présidence SOC: M. Christian Bécherraz

Membres: MM. Michel Bongard, Christian Bürki, Julien Chevalley, Jean-Marc Forclaz, Bernard Gret, Yanick Hess, Tal Luder, Edgar Schneider, Domenico Silleri.

11 DÉVELOPPEMENT DES POSTULATS

Deux postulats, déposés dans les séances précédentes et qui n'avaient pas pu être développés lors des dernières séances vont l'être ce soir. Il s'agit tout d'abord du postulat de M. Alioune Diop.

11.1 Postulat de M. Alioune Diop «Etude de la mise en place d'un dispositif de fitness en plein air»;

M. Alioune Diop donne lecture du développement de son postulat:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Etant conscient et soucieux des problèmes de santé liés au manque d'activité, j'aimerais, aujourd'hui, vous faire découvrir une présentation succincte, mettant l'accent sur un concept novateur qui rencontre un très fort succès à travers la Suisse et qui, de par sa proximité et sa convivialité, nous permet de lutter efficacement contre le manque d'exercice ainsi que ses conséquences et renforce la cohésion sociale.

En effet, ayant appris l'existence des fitness de plein air urbains en Suisse, j'ai mené mon enquête et j'aimerais ici vous résumer les enjeux de ce concept en 8 grandes lignes:

1. Les sites de fitness de plein air sont installés sur les lieux de vie des habitants. De par leur proximité et leur gratuité, ils encouragent très clairement la pratique du sport pour toutes et tous au grand air.

D. Bottarel
Agence Immobilière SA

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch



Restaurant du Basset Clarens

La famille Ostinelli entourée du comité du Poisson d'Or

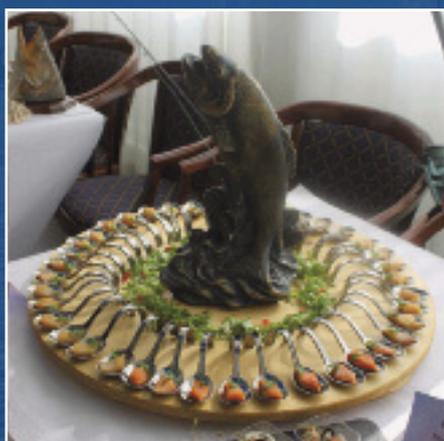


C'est le dimanche 15 mars 2015 que le Restaurant du Basset à Clarens a reçu la haute distinction du Poisson d'Or.

Fondé en 1969, l'écusson bleu et or est une distinction décernée après examen prolongé, conduit de façon anonyme et selon des critères bien déterminés.

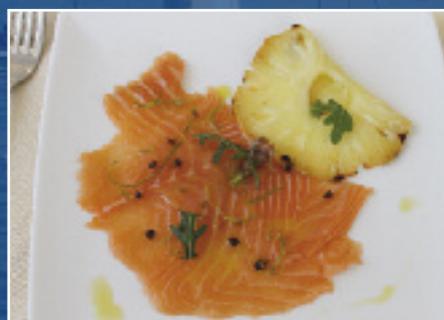
Elle est attribuée uniquement aux établissements gastronomiques par lesquels le poisson frais, si possible de la région, est particulièrement bien apprêté et bien présenté.

Ceci dans un environnement agréable, offrant un service soigné, de bons conseils sur l'offre du jour, la provenance ainsi que les vins se mariant au mieux aux poissons.



Buffet apéritif

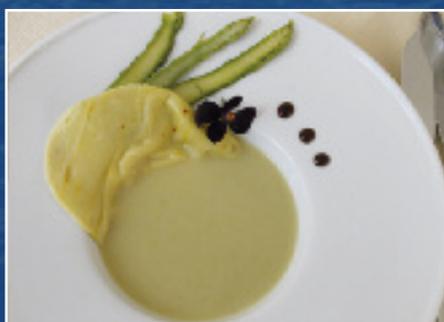
CUISINE DE POISSON RECOMMANDÉE



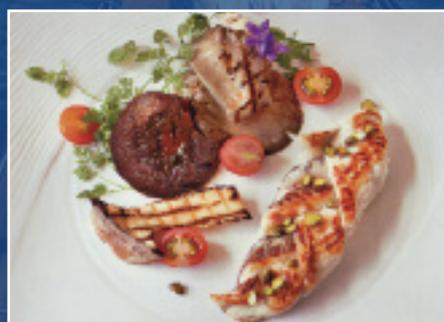
Carpaccio de saumon frais



Filet de sole au Chasselas



Raviole d'omble chevalier



*Champignons grillés
et tresse de filet de féra*



Salle à manger

Pour organiser vos repas et soirées

Anniversaire, Groupes, Clubs, Entreprises, Associations, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous étudierons ensemble votre menu selon vos envies et votre budget.

Dès 20 personnes, pour votre confort, le restaurant vous est réservé

**ET TOUJOURS SES FAMEUX
FILETS DE PERCHE FRAIS.
CARTE AU GRÉ DES SAISONS
AVEC D'EXCELLENTS VINS.**



quand l'appétit va ...

T: 0848 247 333

Martigny - Vevey - Fribourg
www.culturefood.ch



RESTAURANT PIZZERIA

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places



RIALTO

Chez Ricardo & Albina
Spécialités Portugaises

FERME LE LUNDI

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter

Av. Mayor-Vautier 2 Tél. 021 964 32 02
1815 Clarens - Montreux Natel 079 601 98 86

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise
Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne
ou Chinoise
Gambas



La Famille ALT vous accueille dans ses deux établissements 3 étoiles situés à Ribeauvillé au cœur de la Route des Vins d'Alsace.

Contactez nous:

Hôtel de la Tour,
00 333.89.73.72.73
info@hotel-la-tour.com
www.hotel-la-tour.com

Hôtel le Ménestrel,
00 333.89.73.80.52
info@hotel-menestrel.com
www.hotel-menestrel.com



Relais & Châteaux Victoria
Glion, sur Montreux



Vous accueille avec une cuisine raffinée dans son restaurant.

HÔTEL VICTORIA RELAIS & CHÂTEAUX
1823 GLION/MONTRÉUX
Tél. +41 21 962 82 82 - Fax +41 21 962 82 92
info@victoria-glion.ch - www.victoria-glion.ch

CAVEAU DES VIGNERONS

Montreux
Jérôme Deschamps



Le Caveau des Vignerons vous accueille tous les jours de 9h à 24h et de 10h à 24h les samedis et dimanches.

Dans une ambiance détendue, venez découvrir nos spécialités suisses et autres plats selon vos envies.

Rue industrielle 30 bis - 1820 Montreux
Tél. 021.963.25.70
deltadeschamps@gmail.com

Café-Restaurant *Traiteur*

LE RELAIS



Sur les hauts de Montreux

- Traiteur et banquet pour toutes vos réceptions
- Cocktail géant au lounge bar toute l'année
- Cuisine traditionnelle au gré des saisons
- Divers snacks

Venez déguster
un menu autour du Narcisse
le dimanche 24 mai

à midi

Places limitées, sur réservation uniquement

Fermé le dimanche soir, lundi toute la journée et mardi soir
Route des Narcisses 74 - 1833 Les Avants
Tél. 021 981 19 80 - Fax 021 981 19 81

caferestaurantrelais@yahoo.fr

www.cafestaurantrelais.com



Restaurant du Basset

Perches du Léman
Risotto au fil des saisons
Chateaubriand

1815 Clarens / Montreux
Tél. 021 964 82 44

www.restaurant-du-basset.ch



Charbonnades - Fondues à la viande et au fromage - Gratin du Museum

www.museum-montreux.ch
Rue de la Gare 40 - 021 9631662

Chez BENE et FRANÇOISE
il y a toujours
quelque chose de bon.
Venez nous rendre visite.

CAFE RESTAURANT

LA CASCADE
TERRITET

A Midi

Assiettes du jour + diverses spécialités

Fermeture hebdomadaire

Samedi et Dimanche

Tél. 021 963 23 31

Déifrance
Café et boulangerie à la Française

La gourmandise du moment !

Le Meilleux au chocolat

Un cœur coulant qui vous fera fondre

Place de la Paix, chemin du 16 avril - 1820 MONTREUX




Restaurant du Port

Parking - Amarrage
Terrasse au bord de l'eau
Poissons du lac

MEILLERIE
Tél. 04 50 76 11 79



"il Brigantino"
Restaurant Pizzeria
de la Couronne

Spécialités italiennes
Pizzas à l'emporter
Salle pour banquet de 25 à 70 personnes.

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 35 28
www.ilbrigantino.ch



LE P'TIT BAR
Montreux

Tous les lundis ici...
c'est Tartare Party!

Menu à Fr. 29.-
Tartare de bœuf Maison 180g
«au couteau»
Une p'tite salade mêlée
& Ses p'tits toasts
Salade de fruits frais
Un p'tit café pour la route
(Sur réservation)

Tapas
Soirées à thème - Carte de fidélité
Vins régionaux
Grand choix de bières artisanales
Formule p'tit déj à Fr. 5.40
Café-Croissant-Jus d'orange

Du lundi au jeudi: 07h00 - 23h00
Vendredi: 07h00 - 24h00
Samedi: 09h00 - 24h00

Live Music Week-end

Le P'tit Bar - Av. Nestlé - 1820 Montreux - Tél. 021 963 00 44 - leptitbar.mtx@gmail.com




AMSTEIN
BOISSONS SHOPPING

www.amstein.ch

+ 2'500 PRODUITS
Vins-Alcools-Eaux minérales-Jus de fruits-Bières
à prix grossiste, ouvert au public

Jours: 08h00 - 12h00 / 13h30 - 18h30, sa 09h00 - 16h00
Z.L. La Vevry, 1806 St-Légier s/Vevry
021 926 66 04

Duvel **WITTEKOP** **CHIMAY**

Le P'tit Bar - Av. Nestlé - 1820 Montreux - Tél. 021 963 00 44 - leptitbar.mtx@gmail.com



ANROD

Une vraie boucherie aux produits faits maison!

Boucherie
Charcuterie Artisanale

Grand-Rue 24, 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 10 64 - Fax 021 960 16 46
P Fermé le jeudi



RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA
Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale

DU JEUDI AU DIMANCHE, GRILLADES DE POISSONS, SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE MER ET MOULES MARINIÈRES

DÉGUSTATION DE PÂTES FRAÎCHES NOS GRILLADES

PIZZA AU FOUR à BOIS (AUSSI À L'EMPORTEUR)

Fermé le mardi soir et le mercredi
Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36



Croisière de rêve sur ce bateau pour un repas sur une terrasse de votre choix?



C'est possible!

A destination d'un restaurant dans Montreux Info-Ville.

Taxi VIP pour les Hauts.

Prix et renseignement: Bâbord-Tribord au 079 210 59 49

2. Installés dans des zones de détente, les sites de fitness plein air privilégient la convivialité et offrent des véritables lieux de rencontre pour la population.
3. Les fitness de plein air sont gratuits pour tous et permettent ainsi aux familles les moins aisées de pratiquer la gymnastique douce sans pour autant devoir acquérir un abonnement onéreux ou se payer les services d'un coach.
4. De part leur panachage d'activité cardio-vasculaire, de musculation et de détente, les fitness de plein air offrent une solution pour toutes les tranches d'âge. Que l'on soit un sportif confirmé, un habitant soucieux de sa santé ou un senior voulant se maintenir en forme, chacun y trouve son compte.
5. Au contraire de l'Urban-Training, qui nécessite l'engagement d'un coach, la solution du fitness de plein air privilégie l'autonomie. Chacun est libre de venir s'entraîner quand bon lui semble.

De plus et avec l'aide des instructions très complètes qui se trouvent sur les bornes centrales, l'utilisateur peut s'exercer en toute connaissance de cause et sans aucune aide extérieure.

Enfin, on notera que le Groupe Mutuel propose gratuitement des cours de fitness dispensés par des professionnels sur les sites sponsorisés.

6. Les appareils fournis sont, pour la plupart, en acier galvanisé et thermolaqué afin d'offrir une solidité et un confort optimaux. De plus, certains fabricants installés en Suisse offrent des produits écologiques en acier recyclé et utilisant des peintures sans solvants. A ce propos, je me permets de relever que le choix du fabricant est primordial et qu'il est fortement conseillé de choisir une entreprise qui conçoit ses appareils en Suisse et assure un service après-vente réactif et de qualité. En effet, certaines entreprises se contentent d'importer du matériel bon marché et d'une qualité toute relative.

Concernant la sécurité, les fabricants doivent respecter la norme EN-1176 qui est la même que celle qui régit les installations des places de jeux pour enfants. Cette norme astreint le constructeur à produire des éléments sans surface contondante ni possibilité de coincement ou d'étranglement. Cela permet d'installer les machines de fitness à proximité des parcs pour enfants en toute sécurité. Les parents peuvent dès lors pratiquer de l'exercice physique tout en conservant leur progéniture à portée de vue.

7. Certaines entreprises sont à même de nous offrir plusieurs moyens de financement en fonction du budget pouvant être alloué, afin que l'objectif de promouvoir la santé publique ne soit pas pénalisé par des notions budgétaires.
8. Un fournisseur offre même la possibilité de mettre à disposition et d'assurer l'entretien de son site gratuitement avec l'aide de son partenaire. Ce partenaire est le Groupe Mutuel.

9. L'un ou l'autre site de fitness en plein air pourraient être intégrés dans le cadre des réflexions concernant le réaménagement de certains parcs publics. On pense par exemple au Parc Donner, au parc du Pierrier ou à la place de jeux envisagée pour la Rouvenaz.

En résumé, ce projet permet de favoriser, à moindre coût, voire même gratuitement, la pratique d'une activité physique par tout un chacun, selon ses désirs et serait, à mon avis, un bienfait pour notre communauté.

Je souhaite que le présent postulat soit renvoyé à une commission pour étude et rapport sur sa prise en considération.»

Quelques photos d'engins de fitness, qui existent aujourd'hui, sont projetées à l'écran et commentées par M. Diop:

Il y a le groupe cardio-vasculaire, avec des éléments comme le surf, le marcheur ou le vélo. Ce type d'exercices renforce les fonctions cardiaques et respiratoires et procure un sentiment de bien-être général et prévient les accidents cardio-vasculaires.

Ensuite le groupe de musculation, avec des éléments comme le Pull down ou le banc abdominal, qui permet de tonifier la masse musculaire et de galber avantageusement les parties sollicitées du corps.

Pour finir, le groupe de détente avec des éléments comme le masseur ou le volant qui apportent relaxation et assouplissement articulaire et musculaire. Leur utilisation permet d'annuler les tensions accumulées au cours de la journée et prévient également les maladies rhumatismales et osseuses.

Ce sont là trois exemples d'engins permettant le fitness en plein air.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ce postulat sera étudié par une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

11.2 Postulat de Mme Catherine Buchet Bulliard «Pour un accès et un croisement facilité des véhicules lors d'affluence au Col de Jaman»;

Le deuxième postulat resté en souffrance est un postulat de Mme Catherine Buchet Bulliard.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture du développement de son postulat:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Mon postulat demande que soient étudiées différentes possibilités qui permettraient un croisement facilité des voitures montantes et descendantes arrivant par la route de Jaman et par la route aux Râpes de Jor, depuis les Avants.

Je n'apprends à personne la richesse et la beauté de notre Commune et la chance que nous avons de pouvoir tant nous rendre au lac qu'en montagne.

Et bien évidemment, lorsque nous nous trouvons encore dans des mois où le lac est trop froid (mai-juin ou dès octobre), que le soleil brille et qu'il fait chaud, le touriste, le citoyen montreuisien, le voisin des Communes environnantes, la famille avec enfants, le couple, le montagnard et tous les autres groupes que j'ai oubliés, apprécient se rendre en montagne pour grimper, marcher, flâner ou prendre un verre en terrasse entre amis, et chez nous c'est au Col de Jaman.

Vous l'avez compris, je ne suis pas différente d'eux et je me suis donc rendue au Col de Jaman pour une ballade, par un très beau week-end d'octobre 2014. Lève-tôt, aux commandes de notre voiture, nous n'avons eu aucun problème à nous y rendre. Nous n'avons pas croisé un chat et nous sommes



Caveau des vigneronns



Dégustez les plats typiques dans un des plus vieux établissements de la Vieille-Ville de Montreux.

Tous nos plats sont préparés avec des produits frais et locaux.

Cuisine non-stop de 11 h 45 à 21 h 45.

Menu du jour servi midi et soir 7j./7j.

Rue Industrielle 30 bis - 1820 Montreux
Tél. +41 21 963 25 70 - deltadeschamps@gmail.com
Venez visiter notre site: caveau-des-vignerons-montreux.ch

Rejoignez-nous sur 



La Suisse dans vos assiettes

montés tranquillement. Je dois pourtant dire que malgré tout, nous fûmes très étonnés de voir, déjà de si bon matin, le parking plein.

De retour de notre ballade, aux environs de 11h30, nous avons tranquillement consommé en terrasse avant de décider de redescendre aux environs de 12h30. A ce moment-là, les voitures étaient garées partout, à flanc de coteau, dans les prés et tout au long de la route jusqu'au premier virage.

Je vais demander à M. le Président de présenter une image, pas très précise, qui pourrait illustrer ce que je suis en train de dire, mais on ne voit pas grand-chose.

Simplement, depuis la buvette jusqu'au premier virage, il y avait des voitures garées et il était impossible de croiser, ceci sur une longue distance, et ensuite jusqu'au contour à Félix.

Nous ne nous sommes doutés de rien et confiants, nous avons entamé notre descente. Le cauchemar a commencé au premier virage où une dizaine de voitures montaient, se suivant à la queue-leu-leu, alors que nous étions 4 voitures à descendre. Nez à nez, avec impossibilité d'avancer ou de reculer, il a bien fallu plus de 20 minutes pour décongestionner ce 'premier virage'. Le problème c'est que cela s'est reproduit maintes fois et que j'ai dû descendre à pied pour pouvoir stopper les voitures montantes, afin que les voitures descendantes puissent passer, sinon les voitures montantes n'auraient pu continuer. Bref, nous avons mis plus de 45 minutes pour atteindre le contour à Félix et pouvoir finalement partir sur les Avants. Et il n'était que 13h00... peut-être la plus mauvaise heure, j'en conviens.

Je reste convaincue que des solutions existent qui pourraient éviter une telle pagaille. Par exemple, lorsque vous empruntez la route reliant La Lécherette à Corbeyrier, sur le versant sud du Lac de l'Hongrin, vous devez traverser le tunnel des Agites (au dessus de Luan). Ce tunnel est à une voie et comprend des horaires de passages à respecter les week-ends et jours fériés de 7h à 19h: en montée (direction Lécherette) durant le premier quart d'heure (00 à 15) et en descente (direction Corbeyrier) durant le troisième quart d'heure (30 à 45).

Mais d'autres pistes ou solutions, dont je n'ai pas idée aujourd'hui, pourraient également rendre cette dernière partie plus agréable, telles qu'indiquer où se trouvent les aménagements de croisement par exemple. Nous sommes une Commune touristique avec un patrimoine riche et varié et il serait agréable que la promenade d'un dimanche d'automne au Col de Jaman ne devienne pas un regret par rapport au stress de la descente. Moi je l'ai vécu comme tel, j'ai cru qu'on n'y arriverait pas et il en faut beaucoup pour me mettre sous stress!

Afin que tout au moins le débat s'engage sur l'accès au Col de Jaman et l'amélioration de la circulation sur ce dernier tronçon, je demande que mon postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport. Je vous remercie.»

La discussion est ouverte.

M. Stéphane Barbey croit que l'on vient d'avoir la démonstration des problèmes que

pose la voiture, simplement parce que l'on peut y aller en train.

Alors si l'on ne veut pas avoir tous ces ennuis, c'est très simple. Il faut prendre le train à Caux, ou à Montreux ce qui est encore mieux, et ainsi on arrive au pied de la Dent de Jaman. Ensuite on descend dans la combe et on arrive dans ce magnifique paysage en étant reposé, et sans polluer. Où est le problème?

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard remercie M. Stéphane Barbey pour son intervention, mais elle habite au Vallon de Villard, et si elle descend à Montreux ou aux Avants avec sa voiture pour prendre le train, elle pollue aussi. Donc ce n'est pas parce qu'elle va prendre le train que la circulation va être réglée. Mme Catherine Buchet Bulliard pense qu'il faut laisser la liberté aux usagers de se rendre au Col de Jaman comme ils le désirent.

Ce postulat sera étudié par une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

11.3 Postulat de M. Alexandre Staeger «Pour plus de transparence dans les soutiens accordés aux manifestations».

M. Alexandre Staeger donne lecture du développement de son postulat:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du débat sur le budget 2015, il a notamment été relevé qu'un certain nombre de manifestations, contribuant au rayonnement de Montreux, sont bénéficiaires de prestations en nature de la part de notre Commune. Il s'agit par exemple de prestations fournies par les services de voirie ou par le service forestier.

Actuellement, cet effort consenti par nos pouvoirs publics locaux n'apparaît pas clairement et distinctement dans les comptes ou le budget et demeure par conséquent dans l'ombre. On demande souvent à connaître le montant de la subvention que nous accordons par exemple au Montreux Jazz Festival.

Et cette situation est d'autant plus regrettable que les différents services concernés sont capables d'isoler les chiffres correspondants. On peut à cet égard en particulier saluer le niveau de compétence dont font preuve ces services.

Il convient par conséquent de rendre un tel effort visible, de sorte non seulement à fournir une information relativement complète à nos concitoyens au sujet de l'activité de la Commune, mais aussi de mettre en lumière tout le travail accompli par notre administration pour favoriser notamment le tourisme, la culture, le sport ainsi que, de manière générale, l'engagement associatif ou communautaire.

De plus, un certain nombre de manifestations reçoivent plusieurs prestations pécuniaires de la part de la Commune, qui sont ventilées dans différents comptes. Cela empêche d'avoir une vision globale sur les soutiens accordés aux différents acteurs de la vie montreuillienne.

Le présent postulat a pour objet de demander un rapport détaillant l'ensemble des sou-

tien accordés aux principales manifestations soutenues par la Commune, pour chacune d'entre elles séparément. Cela devrait comprendre, le cas échéant:

1. les prestations pécuniaires
2. les conditions préférentielles consenties lors de prêts
3. les remises de dettes
4. l'octroi de droits de superficie sans rente ou avec rente réduite et
5. les prestations en nature ainsi que les services accordés à titre gracieux ou à des conditions avantageuses.

Cette information doit être fournie chaque année, dans le cadre soit d'une communication, du préavis sur les comptes ou encore du rapport sur la gestion, de manière claire, détaillée et complète.

L'important est qu'il ne devrait pas falloir se renseigner spécialement dans le cadre du budget ou des comptes, mais que l'information arrive de manière «automatique».

Cela éviterait aussi de cibler certaines manifestations en particulier, par exemple dans le cadre des travaux des commissions de surveillance.

Je me permets enfin de préciser que le présent postulat ne vise pas à facturer les prestations considérées aux manifestations concernées.

Je souhaite que le présent postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport.

» La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ce postulat sera étudié par une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

12 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

12.1 Interpellation de M. Yanick Hess relative à: «Prescriptions contre l'incendie plus souple selon le Canton de Vaud. Quid du 2M2C?»

M. Yanick Hess donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

«Prescriptions contre l'incendie plus souple selon le Canton de Vaud. Quid du 2M2C?».

Je cite:

«A l'instar des autres Cantons suisses, le Canton de Vaud connaît depuis le 1^{er} janvier 2015 de nouvelles prescriptions de protection incendie. Ces normes prennent en compte les progrès techniques les plus récents tout en contribuant à faire diminuer les coûts de la prévention contre le feu. Le niveau de protection de la population se maintient à un niveau élevé.»

Donc, suite à ces déclarations du Canton de Vaud en ce début d'année:

VERRES DE CONTACT
EXAMEN DE LA VUE
LUNETTERIE
OPTIQUE

MULLER
www.mulleroptique.com

la Vue, notre Métier!



ZEAL
OPTICS

dès **400.-**
Lunettes à soleil **polarisantes**
avec vos corrections

Montreux, Grand Rue 2, 021 963 38 23
Villeneuve, Grand Rue 12, 021 968 31 30
Bex, Rue Centrale 27, 024 463 43 43

Clin d'



Building, vos immeubles prennent de l'assurance

Agences de Vevey, Montreux, Chexbres et Blonay
François Cardinaux, Agent général
Rue du Simplon 45, 1800 Vevey
T 021 925 33 00
www.vaudoise.ch

 **vaudoise**

nousska
investissement sa



Efficiency in Real Estate Development
Contributor to Real Estate Funds
High Definition Development
Creative Investment Solutions
Selective and Innovative Value for Investors



Nousska Investissement SA | p.a. Avenue du Casino 42 | 1820 Montreux
+41 21 965 29 29 | info@nousska.ch

photographie: Jean-Marc Gasser

Joëlle Boutique

20 ans!

Prêt à Porter
Avenue du Casino 42 - CH-1820 Montreux
Tél. 021 963 63 41 - Fax 021 963 63 42 - joelle.boutique@bluewin.ch

Tabashop
plus de 30 ans
d'expérience.



Montabaco SA
Grand-Rue 46
1820 Montreux
Tél. +41 021 963 70 70
info@tabashop.ch

- ⊗ BOUTIQUE EN LIGNE
- ⊗ CIVETTE OUVERTE 7/7
- ⊗ GRAVURE LASER




TABASHOP
MONTABACO SA

www.tabashop.ch



- Quelles sont les implications concernant les futurs travaux dans le 2M2C?
- Y a-t-il des économies d'échelle en perspective?
- Les projets d'adaptation du bâtiment, et le calendrier des travaux vont-ils être changés?

Au vu de ces très récentes prescriptions, je considère qu'attendre que notre Exécutif soit nanti de toutes les informations nécessaires, permettra une réponse écrite dans les meilleurs délais. Je remercie donc par avance la Municipalité pour sa réponse.»

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare qu'il sera répondu effectivement par écrit au vu de l'analyse qui doit être conduite, qui a déjà été initiée, puisqu'au-delà de M. l'interpellateur, dès que la Municipalité a eu connaissance de ces nouvelles prescriptions, différents collaborateurs en charge de ce bâtiment ont été mandatés pour faire cette analyse.

Cependant, il s'avère que l'on est régi par deux autres directives qui ne sont pas touchées par ces nouvelles directives. La première est celle concernant les salles de plus de 1'000 places en Suisse, et l'autre c'est la directive sur l'évolution des risques sismiques de notre région, et c'est donc une analyse qui sera conduite dans ce sens-là.

Néanmoins, il sera apporté une réponse plus détaillée à cette interpellation dans le cadre du préavis sur l'avenir du 2m2c et demande de crédit pour le concours d'architecture. Ce

préavis devrait être déposé en mars ou avril de cette année, donc d'ici quelques mois, mais ce ne sera pas à la prochaine séance du Conseil communal.

Voilà les éléments que M. le Syndic Laurent Wehrli tenait à apporter en première réponse, s'il peut le dire ainsi, mais évidemment pas sur le fond, ceci viendra dans le cadre de ce préavis.

M. Yanick Hess est satisfait de la réponse à son interpellation.

12.2 Interpellation de Mme Irina Gote qui a pour titre: «Où en est la fusion entre le MVR et les VMCV?»

Mme Irina Gote donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Dans son édition de juin 2013, le journal Le Régional avait le titre suivant, je cite:

«Le rail et la route roulent ensemble

Transports publics Les Transports Montreux-Vevey Riviera, qui exploitent notamment le MOB, et les VMCV rouleront dès le 1^{er} janvier 2014 sous une seule et même entité. Objectif, entre autres, le développement des transports publics sur la Riviera.»

En ma qualité d'utilisatrice, cette nouvelle de fusion entre le spécialiste dans le transport touristique sur le rail qu'est le Montreux-Vevey

Riviera et les VMCV (Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve) m'avait fort réjouie. Je me suis dit: nous voici en route vers l'harmonisation des horaires, avec l'élaboration d'horaires communs. Dès lors, plus besoin, après une journée de travail, d'attendre de longues minutes pour prendre sa prochaine correspondance, surtout lorsqu'on habite sur les hauts de la Commune.

Et puis je me suis aussi imaginée que cela permettrait l'extension d'une des lignes des VMCV vers le futur hôpital Riviera-Chablais. Ainsi les personnes nécessitant des soins, bénéficieraient d'une meilleure offre en termes de transports publics et c'est aussi ce que je défends.

Or Mesdames et Messieurs, nous ne sommes plus le 1^{er} janvier 2014, mais le 1^{er} janvier 2015 et malheureusement, je n'entends plus parler de cette fusion. Alors, je pose les questions suivantes à la Municipalité:

1. A quel stade se trouve la fusion annoncée entre les entités MVR et VMCV?
2. Quelles sont les raisons d'un tel retard?
3. Cette fusion annoncée par une grande campagne médiatique se fera-t-elle encore? Si oui quelles seront les conséquences en termes d'harmonisation des horaires? Quelles seront les améliorations de l'offre proposée? Quelles seront les conséquences sur le personnel de ces deux entités?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses qui peuvent aussi se faire par écrit.»

Acupuncture-Massages/Tuina-Ventouse

VittaSanté Médecine Traditionnelle Chinoise. Elle agirait efficacement en cas de maux de dos ou de tête, de troubles du sommeil, de démangeaisons.

Médecines naturelles

Si l'énergie (vitalité) circule harmonieusement, il y a équilibre et santé.

Une approche différente

Le praticien en médecine chinoise cherche toujours à déceler la cause initiale du déséquilibre.

Offrir une thérapie naturelle sans effets secondaires:

- Eviter les médicaments
- Eviter les opérations
- Prévention (rhume des foins, allergies...)

Rhume des foins

Selon la recherche, plus de 10% de suisses souffrent de cette maladie. L'insuffisance des énergies défensives est la cause fondamentale de cette allergie. Maintenant, c'est la meilleure saison pour réduire ces symptômes. Vous pouvez suivre les traitements acupuncture au mois de mars pour vous sentir bien en saison de pollens.

Maladies de l'appareil respiratoire et ORL

Acouphène, otite, asthme, bronchite chronique, sinusite, rhinite, allergies...

• **Maladies de l'appareil digestif**
Constipation, diarrhée, hémorroïdes, acidité, régurgitation, ballonnements...

• **Maladies endocriniennes, métaboliques et sanguines**
Ménopause, baisse de l'immunité, œdème, enflure, engourdissements...

• **Maladies de l'appareil génito-urinaire**
Douleurs menstruelles, troubles du cycle, infections génitales, troubles de la grossesse, prostate...

• **Maladies rhumatologiques**
Rhumatisme, arthrite, douleurs articulaires et musculaires, troubles du genou, lombalgies, dorsalgies, cervicalgies, sciatique, épicondylites, tendinites, entorses, torticolis...

• **Maladies dermatologiques**
Eczéma, herpès, allergies, acné, psoriasis, prurit, neurodermite, ver-rues, zona.

• **Troubles généraux**
Fatigue, stress, anxiété, angoisse,

névroses, dépression, migraine, insomnie, anorexie, boulimie, tabagisme...

Les traitements sont remboursés par les assurances complémentaires



VITTA SANTÉ

Médecine Traditionnelle Chinoise
Av. du Casino 45 - 1820 MONTREUX
Tél. 021 320 90 00
www.vitta-sante-acupuncture.ch
email: vsante@hotmail.ch

Un premier traitement offert sur présentation de cette annonce

M. le Municipal Caleb Walther va répondre oralement à cette interpellation.

Tout d'abord en précisant qu'effectivement ce projet de réunion de ces deux sociétés locales était activement soutenu par la Municipalité et cela reste un beau projet, un projet important, parce que les avantages évoqués par Mme Gote, en termes d'horaires, ne sont qu'une partie et peut-être la partie qui intéresse le plus les citoyens. Il y avait aussi des synergies et ensuite des gains financiers qui étaient attendus par rapport à ce rapprochement et c'est pour cela que c'est un projet qui doit rester d'actualité et que l'on suit très régulièrement.

A la première question, M. Caleb Walther répond que l'on n'est plus effectivement le 1^{er} janvier 2014, et la situation est un peu complexe, à savoir que formellement le processus est suspendu à ce jour, et il l'expliquera en répondant à la deuxième question.

Ce processus était bien avancé. Un groupe de travail avait été organisé, il se réunissait assez régulièrement et avait même pré-validé les statuts de la société fusionnée. Cependant plusieurs éléments ont imposé de suspendre ce processus.

En réponse à la deuxième question, M. Caleb Walther explique la raison pour laquelle cela n'a pas été fait en 2014. Les propriétaires, à savoir les Communes, ont souhaité pouvoir consulter les Conseils communaux de la région. Légalement on aurait pu faire sans poser la question aux Conseils, mais cela semblait ne pas être démocratique. Et c'est pour cette raison que l'on s'est dit: «Attention, ce calendrier 2014 est beaucoup trop ambitieux». Il imposait, si l'on veut, un passage en force, avec effet rétroactif, et on a trouvé que cela n'allait pas, qu'il fallait consulter les Conseils communaux de la région, avec comme objectif janvier 2015.

On est encore janvier 2015, mais plus le 1^{er} janvier 2015, et il y a d'autres raisons à cause desquelles le projet est suspendu.

M. le Municipal Caleb Walther va donner ces raisons et essayer d'être bref. Il s'agit tout d'abord du poids des Communes dans cette nouvelle société. Pour certaines personnes cela a posé problème parce qu'alors que l'on est actionnaire unique au VMCV, un actionnaire important au MVR, on perdait une partie du pouvoir, notamment certaines petites Communes qui ne sont actuellement pas actionnaires du MVR. Cela a un petit peu coïncé, mais ce n'est pas vraiment cela la raison principale, M. Caleb Walther la garde pour la fin.

L'autre raison, c'était aussi un problème au niveau des systèmes salariaux. Il faut savoir que les collaborateurs du MVR sont engagés par le MOB. Donc, comme il y a actuellement deux conventions collectives avec des systèmes salariaux différents, ce rapprochement avait mécaniquement une influence sur le MOB.

Or, le MOB c'est autre chose que le MVR, ce sont 3 Cantons qui sont actionnaires, c'est une multitude de Communes et des infrastructures qui sont également gérées par la Confédération. Donc cette implication nécessaire du MOB a aussi freiné un peu les choses.

Maintenant, la vraie raison qui justifie que ce processus est actuellement suspendu, c'est le vote qu'en tant que citoyens on a fait au sujet du Fonds d'infrastructure ferroviaire, et M. Caleb Walther propose de lire brièvement une partie de la lettre des Conseils d'administration adressée aux Municipalités:

«L'acceptation par le peuple suisse, le 9 février 2014, du Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) implique que le

financement de l'infrastructure ferroviaire (construction, maintenance et exploitation) sera assuré, dès le 1^{er} janvier 2016, par le Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). Les Cantons n'apportant plus, dès cette date, qu'une contribution forfaitaire attribuée, la gestion de ce fonds relève exclusivement de la compétence de la Confédération (par l'intermédiaire de l'Office fédéral des transports – OFT).

Ce changement de paradigme comporte également l'imposition faite aux compagnies de transports publics de procéder désormais à une stricte séparation opérationnelle et comptable, voire juridique, des activités déployées dans les secteurs Trafic régional voyageurs (TVR), d'une part, et Infrastructure (Infra), d'autre part».

Cela signifie que dorénavant tout ce qui est infrastructure, donc les voies et leur entretien, ainsi que le matériel roulant, tout ceci est à la charge et géré par la Confédération. Donc, ils tiennent un peu le couteau par le manche, sur cet aspect-là, beaucoup plus qu'avant. Et en tenant le couteau par le manche, ils souhaitent eux une fusion MVR – MOB.

Alors bien évidemment cela change complètement la donne. En tant que Municipalité, et on a rappelé aux Conseils d'administration que l'on souhaitait une entreprise régionale forte, cette fusion-là change beaucoup de choses. Donc maintenant la priorité c'est d'évaluer la nécessité et l'impact d'une éventuelle fusion MOB – MVR, et suite à cela on pourra à nouveau se pencher sur le rapprochement ou la fusion VMCV – MVR ou dans MOB.

M. le Municipal Caleb Walther tient également à dire que le Conseil d'Etat, avec lequel il a récemment eu une discussion, soutient aussi cette volonté d'avoir une entreprise de transports publics forte au niveau local. Donc on ne peut pas, à ce jour, garantir qu'il y aura une fusion MVR – MOB, mais l'Office fédéral des transports le souhaite et nous on ne le souhaite pas.

Maîtrises Fédérales



B. SCHNIDER SA

**Ferblanterie
Couverture
Étanchéité
Façades Ventilées**

Z.I. La Foge C
Case postale 51
1816 Chailly s/Montreux
info@bschnider.com
www.bschnider.com

021 963 30 97
021 963 44 93

MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

...AUSSI POUR VOTRE
AMEUBLEMENT ET DÉCORATION



ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO · MONTREUX · 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM

**FIN DE CHANTIERS
NETTOYAGES
JARDINAGE**

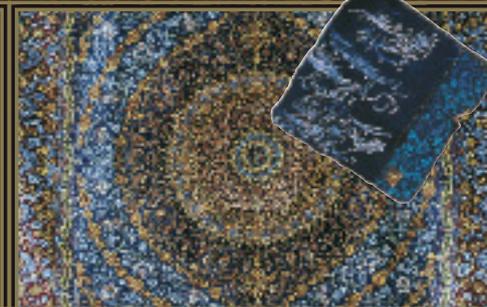
H O P P

FACILITY SERVICES

021 691 33 66
www.hopp.ch
info@hopp.ch

Le Palais Oriental

un monde à part...



Restaurant (Saveurs d'Iran, Liban, Maroc) • Salle de banquet • Veranda • Galerie d'Art • Caviar d'Iran
Quai E.-Ansermet 6 • 1820 Montreux • Suisse • Tél. 021 963 12 71 • www.palaisoriental.ch

La situation est relativement complexe et il était plus prudent évidemment de suspendre le processus. Mais comme cela a été dit, pour l'intérêt du citoyen et de la région, cette fusion n'est pas abandonnée et la Municipalité continuera à la défendre.

A la première partie de la question 3, M. Caleb Walther croit y avoir répondu. Pour la suite de la question, comme il ne peut pas répondre oui, il se permet d'interrompre ici sa réponse.

Mme Irina Gote est satisfaite de cette réponse, même si elle ne lui plaît pas.

12.3 Interpellation de Mme Irina Gote qui a pour titre: «Pourquoi les transports des matériaux en vue de l'assainissement du tunnel du MOB aux Avants doivent-ils se faire par la route?»

Mme Irina Gote donne lecture de son interpellation:

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

J'ai été interpellée par des citoyens des Avants suite à la procédure ferroviaire de mise à l'enquête publique de l'assainissement du tunnel des Avants.

L'étude du dossier d'enquête publique fait ressortir que tous les transports seront effectués par camion (Transport de chantier par route uniquement entre 6 et 17 heures). Les volumes à traiter pour la réalisation de l'ouvrage projeté sont considérables: 7200 m³ de sol, dont 3000 m³ de matériaux de démolition, 6000 m³ de remblais, 600 m³ de maçon-

nerie, 420 m³ de béton armé et 470 t d'enrobés bitumeux. Il a été constaté qu'à la lecture du rapport environnemental (pièce n°5), qu'une grande liberté entrepreneuriale a été laissée à l'entreprise adjudicatrice pour la gestion des déchets de terrassement, la logistique du transport et le stockage des matériaux. En considération des volumes évoqués, on peut affirmer, vraisemblablement, selon un professionnel de la branche, que ce chantier engendrerait un trafic d'au moins 500 trajets aller/retour plaine-montagne, soit un transit de 1000 camions qui monteraient pour arriver au village des Avants!

Or, je viens de déposer une motion que j'ai transformée en postulat sur la mobilité douce sur les hauts de la Commune, dans le développement duquel j'ai clairement démontré la dangerosité et les faiblesses de nos infrastructures routières sur les hauts.

Dès lors, ce trafic lourd supplémentaire serait une grande source d'insécurité pour la catégorie la plus vulnérable des usagers de la chaussée publique: les enfants, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les animaux domestiques et la faune sauvage.

J'attire également votre attention sur le fait que le village des Avants est compris dans le périmètre du Parc naturel de la Gruyère et du Pays d'Enhaut et qu'à mon sens cela est incompatible avec des va-et-vient incessants de camions.

Ainsi je pose les questions suivantes à la Municipalité:

1. Quelle est la marge de manœuvre de la Municipalité de Montreux dans ce dossier?
2. Peut-elle demander à la société MOB qu'au vu de la dangerosité pour tous les usagers de la route que cela entraînerait, que les transports des matériaux pierreux se fassent par le rail?
3. Peut-on estimer le surcoût du transport par chemin de fer en regard des moyens qui devront être mis en œuvre pour la reconstruction de la route des Narcisses, de la Route de Chaulin, et de celle du Zéphir, défoncées par les trajets incessants des camions?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.»

M. le Municipal Caleb Walther note que Mme Irina Gote a un peu changé son interpellation, parce son interpellation finissait par: «Je remercie la Municipalité pour ses réponses qui peuvent aussi être écrites.» Donc M. Caleb Walther déclare que les réponses seront écrites, si cela ne dérange pas Mme Irina Gote.

A ce stade, la réponse satisfait Mme Irina Gote.

12.4 Interpellation de M. Florian Chiaradia sur l'Aide cantonale à la construction du sentier sur les rives du lac.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,



L I N D B E R G

Fini le design de masse à prendre ou à laisser!
Le design, les détails et les matériaux sont à votre choix.



Rue de la Paix 2 – Montreux – 021 963 29 29



NOVASTYLE SA
C U I S I N E & D R E S S I N G

WWW.NOVASTYLE.CH

RUE DU THÉÂTRE 9 T. +41 21 560 49 82
CASINO DE MONTRÉUX F. +41 21 560 89 58
1823 MONTRÉUX info@novastyle.ch

Voilà six ans votre Conseil acceptait la prise en considération du postulat de notre collègue Olivier Gfeller pour l'étude de faisabilité d'un sentier sur les rives du lac entre le Basset et la Maladaire.

A ce jour, la Municipalité n'a pas encore formellement répondu à cette demande. Toutefois, un projet de sentier palliatif, passant par la colline du Mont-Gibert, a été communiqué au Conseil communal.

Relevons néanmoins que cette problématique dépasse le cadre montreusien et s'insère dans un contexte plus large de promotion des cheminements riverains au niveau cantonal, voire fédéral. C'est pourquoi l'Etat de Vaud a mis en place dès 1988 des outils pour promouvoir et faciliter l'aménagement d'un sentier lacustre: le Plan directeur cantonal des rives vaudoises du lac Léman est mis en œuvre par la Commission des rives du lac, à laquelle le Conseil d'Etat alloue régulièrement des crédits-cadres. Ces sommes sont destinées à financer l'étude et la réalisation des projets des communes à hauteur de 50%.

Surprise, alors qu'au printemps dernier un décret du Grand Conseil accordait un nouveau crédit-cadre en faveur des chemins riverains, parmi les études projetées n'y figurait aucune allusion à une quelconque demande montreusienne. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir informé notre Commune: en 2012, le Canton avait envoyé un courrier à toutes les Communes riveraines pour qu'elles fassent part de leur éventuel projet.

A ce stade, je m'étonne donc de ne pas voir la Municipalité se saisir de cette manne offerte par l'Etat de Vaud, qui permettrait pourtant d'accélérer sensiblement la réponse à ce postulat largement soutenu par votre Conseil il y a six ans. Ceci alors même qu'en 2012, en réponse à une question écrite d'Olivier Gfeller, la Municipalité motivait son inaction précisément par des motifs financiers!

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes:

- La Municipalité a-t-elle pris contact avec la Commission des rives du lac?
- Pour quelles raisons la Municipalité ne sollicite-t-elle pas le subventionnement offert par le Canton?
- Enfin, dans quels délais la Municipalité compte-t-elle répondre au postulat?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.»

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que la Municipalité répond de la manière suivante:

Oui, la Municipalité est en contact avec la Commission des rives du lac, avec laquelle elle collabore de manière régulière pour cette problématique, mais aussi pour pleins d'autres problématiques relatives aux rives du lac, par exemple le port, etc.

En ce qui concerne la deuxième question, à savoir pourquoi la Municipalité n'a pas entrepris une démarche financière concernant ce projet, effectivement la Municipalité n'a pas encore sollicité le Canton pour un subventionnement étant entendu, qu'à ce jour, il n'y a aucun projet, ni avant-projet mis en place. Pour rappel, la réponse faite à M. Olivier Gfeller, il y a de cela deux ans, expliquait que la Municipalité attendait l'évolution du dossier sur la Tour-de-Peilz, afin de voir dans quelle mesure il fallait emboîter le pas et de quelle manière. Ce qui fait que la démarche a été interrompue dans l'attente de l'évolution du dossier de la Tour-de-Peilz, qui semble-t-il, d'après la presse de ce jour, est en passe d'évoluer.

En ce qui concerne la troisième question, concernant les délais que la Municipalité compte prendre pour répondre, dans l'enveloppe du Conseil communal il y a la réponse aux postulats et aux motions, dans laquelle le

délai a été affiné et a été arrêté au 30 septembre de cette année.

En effet, la Municipalité est en train de travailler actuellement avec plusieurs directions, entre autres la direction Voirie et espaces verts et la direction du dicastère de M. Neukomm, pour améliorer le cheminement actuel, qui certes ne longe pas les rives du lac, mais qui contribue à avoir un cheminement agréable par le biais du sentier et du passage par le Mont-Gibert. La Municipalité est actuellement sur la problématique et des solutions vont être élaborées ces prochaines semaines.

D'ici là, M. le Municipal Christian Neukomm imagine avoir des réponses plus précises sur l'évolution que prend le dossier de nos voisins boélards, et pouvoir ainsi répondre au postulat de manière plus ou moins complète. Il espère ainsi avoir répondu, en tout cas dans un premier temps, aux questions et à cette interpellation.

M. Florian Chiaradia remercie M. le Municipal Christian Neukomm pour sa réponse. Naturellement M. Chiaradia prend acte que la Municipalité souhaite attendre le mois de septembre, et il se réjouit d'avoir, à ce moment-là, des réponses plus précises. Malheureusement, on ne semble pas prendre précisément le chemin des rives du lac, en tout cas pas prendre un chemin qui semble convenir à ce que l'on avait voté il y a de nombreuses années et en cela M. Chiaradia ne peut que le regretter. Il espère être agréablement surpris dans quelques mois.

12.5 Interpellation de M. Christian Gagnat concernant la circulation difficile!

M. Christian Gagnat donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Habitant Chernex, j'utilise très souvent la route du Zéphyr, puis la route de Brent pour me ren-

Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf Général-Guisan 34
1844 VILLENEUVE 1180 ROLLE
Tél.: 021 967 20 30 Tél.: 021 825 34 34

Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000



NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Police	117
Pompiers	118
Ambulance, SMUR	144
Air Glaciers	1415
REGA	1414
Sauvetage du lac	117
Secours routiers	140
La Main Tendue	143
Centre d'information toxicologique	145
SOS-Enfants	
Ligne d'aide aux enfants et aux jeunes	147



Retour d'hôpital, problème de santé....

Repas chaud à domicile

7 jours sur 7 — Territet—Veytaux

un simple coup de fil: 021 962 44 82

www.les-laurelles.ch - repasdomicile@les-laurelles.ch

EMS et Résidence Les Laurelles—Collonge 9—1820 Territet

Fr.
17.50

dre en ville de Montreux ou Clarens. Aux heures de pointe et ceci dès 16h00, des bouchons commencent à se former dès le premier rondpoint à la sortie de l'autoroute venant du Valais. Arrivant au deuxième rondpoint (sortie de l'autoroute qui vient de Vevey) la situation s'aggrave encore et ceci est dû aux feux du carrefour de Chailly. Il serait fort à propos d'envisager une solution à cette situation.

A maintes reprises, j'ai constaté que des automobilistes bifurquaient à gauche, à ces feux, alors qu'il est interdit de le faire, mais vous me direz que c'est leur problème. Des bouchons se forment également dès la voie de décélération sur l'autoroute, les gens utilisent la bande d'arrêt d'urgence car ils sont bloqués depuis la sortie et ce jusqu'aux feux que j'ai cités avant.

Ne serait-il pas judicieux d'entrevoir une possibilité avec un rondpoint à cet emplacement?>

M. le Municipal Christian Neukomm va essayer, en collaboration avec son collègue M. Caleb Walther en charge de Police Riviera, de répondre sur les options sur lesquelles ils sont en train de réfléchir et de développer.

M. Christian Neukomm tient déjà à rappeler que la création des deux nouveaux giratoires a permis de fluidifier grandement cet axe qui permet de desservir Montreux. Rappeler que les bouchons sur l'autoroute c'est malheureusement une réalité que bien des villes du Canton, d'une certaine importance, rencontrent tous les matins à l'heure de pointe et contre ceci ils ont un peu de la peine à faire autrement que d'intégrer au mieux ces flux, et si des bouchons doivent se former sur l'autoroute, ils ne sont pas responsables de cette problématique-là.

Les feux ont été installés de manière à agir comme porte d'accès sur les flux descendants sur Tavel, Clarens, ensuite Montreux. Il est évident que si l'on n'a pas, à un moment donné, une régulation par des phases de feux, on va avoir une colonne ininterrompue de véhicules, qui va boucher un peu plus loin, après le carrefour de la Saussaz, respectivement après les feux à la hauteur de Tavel. Donc la problématique ne va pas changer fondamentalement.

Néanmoins, ils sont régulièrement en contact avec les services cantonaux pour ces problématiques d'enclonement sur l'autoroute, respectivement pour ces problèmes de pha-

sages des feux, en parallèle avec une société d'ingénieurs en circulation, et il est étudié, au fur et à mesure de l'évolution du trafic, toutes les solutions qui permettraient d'améliorer ceci.

En ce qui concerne le fait de tourner à gauche, le nécessaire va être fait très prochainement, au niveau du marquage, pour que les choses soient bien plus claires qu'elles ne le sont maintenant. M. le Municipal Christian Neukomm avoue que maintenant il y a encore quelques lacunes et que certainement, le jour où le marquage aura été fait de manière un peu plus nette, il y aura moins cette problématique avec ces coupures de phases montantes. Il espère ainsi avoir répondu à l'interpellation de M. Christian Gagnat, tout en restant bien entendu à disposition si de nouveaux éléments devaient être portés à sa connaissance.

M. Christian Gagnat est satisfait de la réponse, mais il voulait juste préciser qu'il ne parlait pas des bouchons sur l'autoroute, mais c'est la sortie de l'autoroute qui crée des bouchons. Il remercie pour la réponse.

12.6 Interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de l'accessibilité automobile du «Clos de Chillon»

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 10 janvier 2015, une enquête publique a été ouverte concernant la construction de plusieurs villas familiales, c'est-à-dire 3, au «Clos de Chillon» avec parking souterrain. Ce projet se situant sur le territoire de la Commune de Veytaux, on peut a priori se demander quel est le rapport avec Montreux.

A ma connaissance, il n'y a pas d'autre possibilité d'accès aux parcelles concernées pour les véhicules à moteur que de passer par les quais de Montreux au bord du lac. C'est pour cette raison que j'ai été interpellé par un concitoyen inquiet de voir le trafic automobile croître sur une promenade piétonne.

N'ayant trouvé de réponse précise et détaillée à cette préoccupation ni dans la réponse à l'interpellation de M. le Député Olivier Gfeller au Conseil d'Etat de février 2008, ni dans la réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Thierry Foretay à la Municipalité de Veytaux du 5 mai 2014, et ne me souvenant

plus de ce qui a été discuté à ce sujet dans le cadre de notre Conseil il y a de cela un certain temps, pour ne pas dire un temps certain, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. La Municipalité peut-elle m'éclairer, de manière générale, sur la question de l'accessibilité au «Clos de Chillon»?
2. En particulier, la Municipalité peut-elle nous rappeler le cas échéant quel accord avait été trouvé avec la Commune de Veytaux?
3. La Municipalité est-elle satisfaite de la situation du point de vue de l'accessibilité du site concerné?

Je remercie par avance la Municipalité pour la réponse qu'elle voudra fournir à la présente interpellation.»

M. le Municipal Christian Neukomm déclare qu'il a, lui aussi, des problèmes de mémoire. Comme il a reçu l'interpellation de M. Alexandre Staeger il y a une heure et demie, il avoue, que même en faisant un tour rapide autour de la table municipale, cela n'a pas plus éclairci les choses.

Par contre, sa collègue Jacqueline Pellet, qui à l'époque avait, en tant que Conseillère communale, interpellé et déposé un postulat à ce sujet, de ce fait en connaît un bon petit bout. M. Christian Neukomm promet donc une réponse écrite pour le prochain Conseil.

M. Alexandre Staeger est satisfait de la réponse.

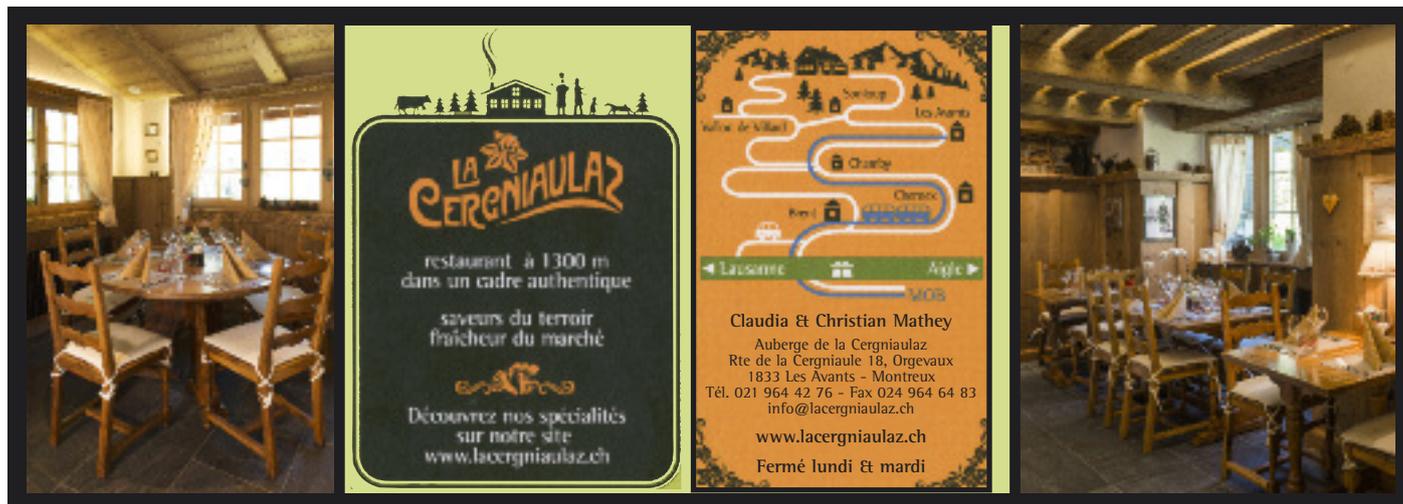
12.7 Interpellation de M. Christophe Privet visant à nous éclairer sur les zones d'ombre quant au remplacement des lumières du parking du Marché

M. Christophe Privet donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Le 14 mai 2011, notre Conseil a reçu un préavis pour l'octroi d'un crédit de Fr. 575'000.- pour le déplacement de la loge de contrôle et d'exploitation ainsi que le changement de l'éclairage du Parking du Marché de Montreux.

Lors du Conseil du 15 juin 2011, j'ai déposé au nom de Montreux Libre un amendement



LA CERGNIAULAZ
restaurant à 1300 m dans un cadre authentique
saveurs du terroir fraîcheur du marché
Découvrez nos spécialités sur notre site www.lacergniaulaz.ch

Claudia Et Christian Mathey
Auberge de la Cergniaulaz
Rte de la Cergniaule 18, Orgevaux
1833 Les Avants - Montreux
Tél. 021 964 42 76 - Fax 024 964 64 83
info@lacergniaulaz.ch
www.lacergniaulaz.ch
Fermé lundi Et mardi

**15 ANS DE PROFESSION
À VOTRE SERVICE!**

**CÔTÉ JARDIN
CRÉATION**
Maçonnerie - Clôture - Chemin - Terrasse - Gazon - Plantation

ENTRETIEN
Taille - Abattage - Elagage - Soins - Tonte

Perréaz Paysagiste Sàrl
HORTICULTEUR - PAYSAGISTE - CRÉATIONS - ENTRETIEN
ENTREPRISE FORMATRICE
Perréaz G. - Route de l'Arzillière 12 - 1822 Chernex
Tél. 021 981 28 02 - Natel 078 824 19 16

**NICOLA
PNEUS**

Montage • Equilibrage
Géométrie • Amortisseurs
Echappements • Accessoires

Nicola lamartino

Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13



**MITSUBISHI
MOTORS**

Garage de la Tour

O. Ribordy Sàrl
Avenue des Mousquetaires 7
1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 944 23 62

**Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations**

Case postale 133 - 1807 Blonay
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59

sottas

électricité
télécom
domotique
écobiologie
solaire

info@electricitesottas.ch
1820 montreux 021 965 36 63
1895 vicinaz 024 481 11 13

Jean-Luc Emch

Z.I. 1806 St-Légier - Rio Gredon
Tél. 021 943 40 63 - Fax 021 943 23 02
E-mail: carrosseriedurondpoint@bluewin.ch
www.carrosserie-du-rond-point.ch

**Ocello
Constructions Sàrl**

Génie civil Maçonnerie
Rénovation Bâtiment

Route des Colondalles 2 - 1820 Montreux
Tél. 079 138 29 84 - Fax 021 963 32 29
E-mail: ocelloconstructions@bluewin.ch

NETTOYAGE A SEC

Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Lavage de tapis d'orient
et toutes provenances

Ph. Stäuble
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 58 95

Roulez Easy en Agility

KYMKCO Agility 125
dès 2'990.- avec Top-Case

DOUSSE
MICHEL VELOS MOTOS
021 963 84 35 MONTREUX
Rue de l'Eglise-Catholique 7

de CHF 85'000.- sur la ligne budgétaire dédiée à l'éclairage, plus particulièrement au sujet de la problématique de l'éclairage du parking à l'aide de tubes fluorescents, technologie dépassée et fortement polluante.

Cet amendement avait pour objectif:

1. de laisser le temps à la Municipalité d'étudier la technologie LED, moins énergivore et polluante et
2. d'étudier la possibilité de faire des économies d'énergie en utilisant l'informatique intelligente de gestion des bâtiments (la domotique).

Tels étaient les principaux arguments de Montreux Libre.

Ce dernier a été accepté par notre Conseil. Le message semblait limpide lors du débat du 15 juin 2011.

Plus de 2 ans et quelques mois après, la Municipalité a déposé un nouveau préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 90'000.- au maximum, pour le remplacement de l'éclairage intérieur des trois niveaux du parking du Marché.

En commission, tout comme lors du débat du 4 septembre 2013, j'ai fait part de mon étonnement sur ce nouveau préavis.

Ce dernier était quasiment un simple copier/coller de l'ancien préavis de 2011, sans

tenir réellement compte des inquiétudes passées du Conseil, qui avait rejeté cette dépense. Son contenu n'avait pas changé, si ce n'est que l'on mettait en avant les pires défauts que comporterait le choix de la technologie LED.

De plus la consommation énergétique du parking prenait l'ascenseur avec le projet présenté par la Municipalité.

Après un long débat, dans sa sagesse, le Conseil a refusé le préavis Municipal et renvoyé sa copie au service concerné.

Cependant, lors des débats, M. le Municipal Alain Feissli, a laissé entendre qu'en cas de refus, il ne reviendrait pas devant le Conseil avec une solution avant, je cite: «trois, quatre ou cinq ans».

Notre collègue M. Michel Zulauf, lors des débats a déclaré, je cite: «Je suis estomaqué de la déclaration de M. Alain Feissli de tout à l'heure, cela a un aspect psychologique un peu inquiétant, d'entendre que parce que le Conseil va refuser un préavis, on va le mettre au fond d'un tiroir pendant 3 ans. C'est inadmissible.»

En ce qui me concerne, j'ai immédiatement informé M. Alain Feissli qu'après un délai raisonnable, je n'hésiterais pas à revenir avec une motion ou un postulat.

Voilà maintenant 14 mois que ce débat a eu lieu et plus de 43 mois se sont écoulés depuis le dépôt du 1^{er} préavis, il me semble dès lors important de tirer la situation au clair.

Je le dis sur le ton de la boutade:

1. M. le Municipal Alain Feissli est-il toujours fâché?
2. Où en sont les réflexions de la Municipalité?
3. La Municipalité a-t-elle prévu de revenir avec un nouveau préavis, si oui, quand?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.»

M. le Municipal Alain Feissli aimerait rassurer M. Christophe Privet, il n'est pas vraiment dans la nature de M. Feissli de se fâcher, mais il admet volontiers, sur le fait et le chaud du moment, d'avoir été un peu dépité, cela il peut l'entendre.

Effectivement, vu le contexte de l'époque, il a été un peu dépité parce que naturellement la population de Montreux a droit à des prestations de qualité et c'était un des soucis de la Municipalité dans le cadre de cette carence, de cette vétusté de l'éclairage du parking du Marché couvert.

Et naturellement un tout petit peu dépité aussi peut-être à l'époque, parce que les experts disaient que c'était formidable de pouvoir se lancer dans une belle aventure, mais que c'était juste encore un tout petit peu trop tôt. C'est un peu ce message-là, qu'il y a bientôt 18 mois ou 2 ans, la Municipalité a voulu faire passer. Effectivement on était dans une situation qui nécessitait que l'on s'en occupe et en



TAMOIL CLARENS

NOUVELLE GÉRANCE !

PLUS DE 30 SORTES DE SANDWICHS À LA MINUTE

SALADES À LA MINUTES

HOT-DOGS

BOULANGERIE

PRODUITS FRAIS

CHARCUTERIE

PRODUITS LAITIERS

PRODUITS RÉGIONAUX

TAMOIL CLARENS
RUE DU LAC 112
1815 CLARENS
TEL 021 983 16 37

HORAIRES D'OUVERTURE
LU-VE 06H-22H
SA-DI 07H-22H

même temps, une attente formulée par le Conseil, et des experts qui disaient qu'il fallait patienter encore un peu, n'étant pas encore au top dans cette technologie.

Ceci étant, quand M. le Municipal Alain Feissli évoquait le fait qu'il ne savait pas si la Municipalité reviendrait dans cette législature ou si lui reviendrait dans cette législature, c'est simplement qu'à ce moment-là les experts disaient également qu'il s'agissait d'une technologie évoluant très vite. Mais pour avoir quelque chose qui réponde aux besoins techniques et qui finalement soit économiquement acceptable, en termes de coût, faudrait-il 2 ans, 3 ans ou 5 ans, cela on en sait rien. La seule certitude, c'est qu'effectivement cette technologie était appelée à évoluer.

Alors, M. Alain Feissli tient à rassurer le Conseil et M. Christophe Privet, la Municipalité est restée tout à fait attentive à cette évolution technologique qui, et c'est peut-être la bonne nouvelle du soir, est plus proche des 2 ans que des 5 ans pour le côté performance.

C'est ainsi que d'ores et déjà, M. le Municipal Alain Feissli peut annoncer qu'un mandat d'étude définitif a été donné par la Municipalité, au tout début de l'hiver dernier ou à la fin de l'automne dernier, et que selon toute vraisemblance la Municipalité sera à même de répondre aux besoins de la population et au souhait du Conseil et de M. Privet, par le dépôt d'un crédit d'investissement dans le courant de cette année.

M. Christophe Privet remercie M. Alain Feissli pour sa réponse, il en est pleinement satisfait.

12.8 Interpellation de M. Olivier Raduljica dont le titre est: «Un nom pour notre future salle du Conseil communal»

M. Olivier Raduljica donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La salle du Conseil communal est désormais réalisée. Il est temps de lui donner un nom rassembleur. Ce d'autant plus qu'elle sera aussi utilisée par les sociétés locales ainsi que par les élèves et les maîtres de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est.

Nous posons par conséquent la question suivante à la Municipalité : quelle démarche participative sera mise en place pour trouver un nom à la nouvelle salle du Conseil communal? Merci.»

M. le Municipal Alain Feissli aimerait tout d'abord remercier M. Olivier Raduljica pour avoir amené cet élément dans le cadre du débat ce soir.

M. Feissli croit que ce que l'on peut dire ce soir, c'est que la Municipalité n'avait pas oublié cet aspect, mais considérant finalement la période très courte dans laquelle se sont déroulés les travaux de l'aula et considérant la volonté qui avait été annoncée de pouvoir la mettre à disposition le plus tôt possible cette année, et bien cette thématique n'a pas été traitée comme étant une priorité.

Aujourd'hui, et M. le Président le relevait tout à l'heure, les travaux touchent à leur fin. Parmi le

Conseil, certains ont eu l'occasion de découvrir cette belle salle qui est, et M. Feissli partage à titre personnel l'avis de M. le Président, absolument magnifique, c'est une très belle réussite, et il pense que pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore vue, ils auront certainement en la découvrant, M. Feissli a envie de dire, le grand frisson. Ce grand frisson, et M. le Président l'a annoncé, ce sera pour le 18 mars prochain.

Dans l'intervalle, il s'agira effectivement, en partenariat avec les différents utilisateurs, de planifier une inauguration. M. le Municipal Alain Feissli croit qu'il est trop tôt aujourd'hui pour dire si elle se fera avant ou après les vacances d'été. Il s'agira de mettre tout le monde autour d'une table, à savoir notamment le Conseil communal et l'Etablissement scolaire de Montreux-Est.

Et finalement, dans la même démarche participative, et c'est ainsi que M. Alain Feissli répond à l'interpellation de M. Olivier Raduljica, la Municipalité sera également appelée à consulter les différents utilisateurs et naturellement, d'une manière tout à fait privilégiée, le Bureau du Conseil et naturellement la Direction de l'Etablissement scolaire de Montreux-Est.

La Municipalité a le souci, tout comme M. Raduljica, de trouver un beau nom de baptême à cette magnifique salle, un nom de baptême qui soit rassembleur et auquel l'ensemble des différents utilisateurs puisse s'identifier.

M. Olivier Raduljica est satisfait de la réponse et remercie M. le Municipal Alain Feissli.

M. le Président lève la séance à 22 h 20.

le Parasol
Centre d'accueil temporaire

Un accueil de jour personnalisé du lundi au vendredi

Avenue du casino 25
1820 Montreux
021 962 00 08
respcat@leparasol.ch

Il faut ajouter de la vie à ses années et non des années à sa vie.

Extraits du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2015.
Les versions complètes des procès-verbaux peuvent être obtenues au greffe municipal.

GENDRE & EMONET
GÉRANCE IMMOBILIÈRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 30 FAX 021 977 30 37
www.gendre-emonet.ch

Il maman

Fête des Mères
Ouverture
samedi 9 mai - 08h00 à 17h00
dimanche 10 mai - 09h00 à 17h00

Sur présentation de ce bon, la plantation de vos géraniums vous est offerte!

NOVILLE
Garden Centre Brönnimann
jardinerie & entreprise de paysagisme

info@gardencentre-noville.ch | tél. 021 967 20 20
www.gardencentre-bronnimann.ch



COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DU GAZ SA

www.holdigaz.ch



Faites-vous conseiller: 0800 082 082

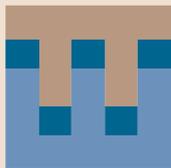
gaz naturel 
L'énergie qu'on aime.

Wider Sàrl Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens

Wider SA Genève
Rue de Lyon 110
1203 Genève

Wider SA Morges
Riond-Bosson 13
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66
Fax + 41 (0) 21 989 22 77
montreux@wider-sa.ch
www.wider-sa.ch



W I D E R



ébénisterie agencement menuiserie



Le design global d'intérieur



MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

- Mobilier
- Décoration
- Luminaires
- Arts de la table
- Cuisine et accessoires
- Salle de bain, accessoires et éponges
- Confection de rideaux
- Linges de maison



Touzeau Montreux - Avenue du Casino, 28
+ 41 21 966 30 10 www.touzeau.com